

**Projet de raccordement
de la source Rouans
au réseau**

Ventavon INFO N°53

Juillet 2020

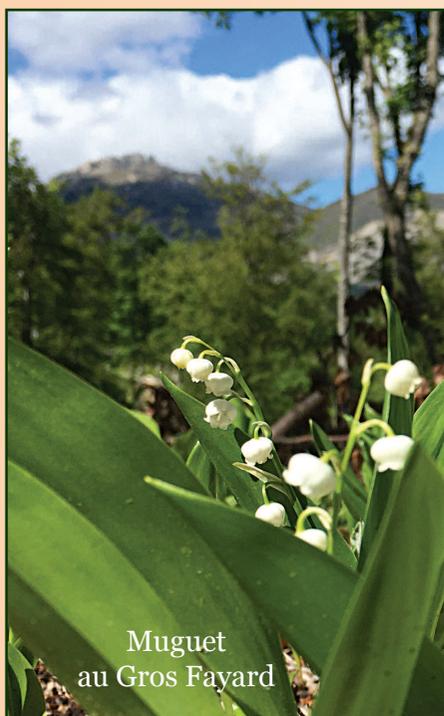


**Projet de construction
d'un ensemble
école - cantine - garderie**



La nouvelle équipe municipale





Muguet
au Gros Fayard



Plan de la commune
au village



Orchidée



Voies d'escalade
du Villard à sécuriser



Nouvelle tondeuse
autoportée



Mot du maire

Chers Ventavonnais,

Tout d'abord, le conseil municipal et moi-même voudrions vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée en nous donnant vos suffrages dès le premier tour des élections, le 15 mars 2020. Cela va nous permettre de continuer les projets entamés sous le mandat précédent avec de nouveaux conseillers municipaux qui nous apporteront chacun avec leurs compétences respectives de nouvelles idées ou façons de faire.

Le projet de construction de l'ensemble « école-cantine-garderie » sur lequel nous travaillons depuis plus de trois ans va enfin se réaliser. En effet, nous venons de signer l'avant projet définitif et nous allons demander le permis de construire prochainement.

Le deuxième chantier, qui sera mis en route également dans les prochains mois, est le raccordement de la source Rouans (déjà captée) au réseau public d'eau potable pour assurer nos besoins et diminuer l'utilisation des pompes de la source de Valenty.

Puis, pour les autres projets, chaque chose en son temps ! Cette année, nous avons voté un budget historique pour notre petite commune de 7 328 226,47 € dont le détail vous est exposé en page 12. Aussi, nous allons déjà veiller à ne pas saturer de travail nos secrétaires de mairie qui accomplissent un travail de fourmi pour mener à bien tous ces projets. D'ailleurs dans ce sens, nous avons créé un poste permanent d'attaché-juriste pour Laurence Roux, contractuelle, pour douze heures par semaine et ainsi la charger des procédures réglementaires ou juridiques des affaires communales.

La pandémie du covid 19 a été un bouleversement pour nous tous au niveau du travail des adultes et de la scolarité des enfants et par chance la majeure partie de la population de Ventavon a été épargnée de la maladie, seule une famille de soignants l'a contractée et s'en est bien sortie. Il faut malgré tout rester vigilant et respecter les mesures sanitaires conseillées, surtout en cette période d'été où le brassage de population est plus important.

Le Parlement a définitivement adopté le projet de loi organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire le 11 juillet, avec une période transitoire jusqu'à fin octobre 2020. Le gouvernement pourrait donc limiter une nouvelle fois la circulation des personnes, les rassemblements et l'accueil du public dans certains établissements, dans ce laps de temps si des cas de contraction de la maladie étaient avérés.

Cela impacte bien sûr l'organisation de la fête de Ventavon et de quelques événements associatifs qui ont été annulés au vu de l'incertitude d'un retour à la normale.

Nous vous souhaitons malgré tout un agréable été et une bonne lecture des infos communales.

Juan Moreno

Heures d'ouverture du secrétariat

LUNDI	Fermé	14-17h
MARDI	Fermé	14-17h
MERCREDI	Fermé	14-17h
JEUDI	Fermé	14-17h
VENDREDI	8-12h	Fermé

Tél : 04 92 66 40 54

Fax : 04 92 66 47 02

MAIRIE de VENTAVON

Permanence du maire de Ventavon

Tous les vendredis matins de 8 heures à 12 heures, sur rendez-vous, en téléphonant au 04 92 66 40 54

Permanence des adjoints :

Tous les mardis de 18 h à 19 h

E-mail : mairie@ventavon.fr



Ventavon INFO n°53

Juillet 2020

Bulletin semestriel

- Directeur de publication

Juan Moreno, Maire
70 place de la mairie
05300 Ventavon
Tel. bureau : 04 92 66 40 54
mairie@ventavon.fr

- Rédaction et PAO

Denis Buffet
1335 chemin des Blaches
05300 Ventavon
Tel. : 07 81 41 97 03
denisbuffet@gmail.com

- Imprimerie de Haute-Provence

04700 La Brillanne

- Dépôt Légal

N° 95-21

© Mairie de Ventavon 2020

Site internet : ventavon.fr

Sommaire

- 2 Elections municipales
- 3 Groupes de travail internes
- 4 Délégués aux organismes extérieurs
- 5 PLU, Taxes locales, Voirie, Personnel
- 6 Trombinoscope des nouveaux élus
- 8 Projet école-cantine-garderie
- 10 Eau & Assainissement
- 11 SyMEnergie 05, Ringo
- 12 Budgets
- 14 Associations
- 15 Ecole
- 16 Oratoire Saint-Roch
- 18 Communication
- 21 Appels Wifi, SIG, VEOLIA
- 22 Annonces
- 23 Etat civil, mots croisés
- 24 Sur les traces des moulins

NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Résultats

des élections des conseillers municipaux élus le 15 mars 2020.

- 434 inscrits
- 266 votants
- 260 exprimés
- 3 bulletins blancs

Elus	Voix
BEDERIAN Alexandre	167
BELLON Michel	166
BENISTANT Agnès	178
BEYNET Gérard	142
BORGNA Eric	155
BOUCHET Nathalie	199
CHASTEL Sandrine	181
CHAUVIN Christian	161
CHEVAL Jérôme	182
HECTOR France	190
LANG Jean-Luc	171
LATARD Sébastien	166
MONTESINOS Norbert	172
MORENO Juan	185
ROUMIEU Régis	143



Juan MORENO

Résultats

des élections du maire et adjoints, le 25 mai 2020

Le conseil municipal de Ventavon composé de 15 membres a élu :

Juan MORENO,
maire de Ventavon
pour son deuxième mandat.

- Christian Chauvin, 1^{er} adjoint
- Michel Bellon, 2^{ème} adjoint
- Gérard Beynet, 3^{ème} adjoint
- France Hector, 4^{ème} adjoint

Délégation de fonction aux adjoints

Le maire Juan Moreno délègue sous sa surveillance et sa responsabilité un certain nombre de fonctions à ses adjoints :

- **Christian Chauvin**, premier adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines de l'eau & assainissement, l'agriculture et l'affouage.

Il reçoit également délégation permanente pour exercer en l'absence du maire les délégations d'attribution qui lui ont été consenties par le conseil municipal du 25 mai 2020 et de signer tout document s'y reportant.

- **Michel Bellon**, deuxième adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines de la voirie, urbanisme, travaux et matériels.

- **Gérard Beynet**, troisième adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines des finances, du personnel et des affaires culturelles.

- **France Hector**, quatrième adjointe est déléguée pour intervenir dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse et des affaires scolaires et sociales.

Dépouillement lors des élections municipales du 15 mars 2020



Délégation de compétences au maire

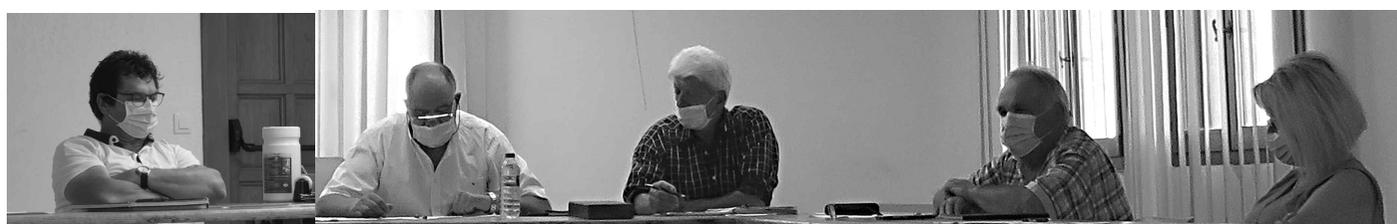
Tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité que pour éviter de délibérer pour des actions d'administration ordinaires attribuées normalement au conseil municipal, ce dernier délègue au maire un certain nombre de pouvoirs, notamment en matière de commande publique.

Le maire sera donc chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite de 40.000€, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Groupes de travail internes à la mairie

GROUPE	MEMBRES
Affaires culturelles Fêtes et cérémonies	HECTOR France - BENISTANT Agnès - BOUCHET Nathalie - BORGNA Eric - BEYNET Gérard
Communication	ROUMIEU Régis - LANG Jean-Luc - MONTESINOS Norbert - BOUCHET Nathalie
Agriculture - Foncier agricole - Affouage - garants du bois	CHAUVIN Christian - BEDERIAN Alexandre - BELLON Michel
Appels d'offre	Titulaires : BELLON Michel, HECTOR France et LANG Jean-Luc Suppléants : CHAUVIN Christian, BEYNET Gérard, BENISTANT Agnès
CCAS - Logement - Santé	HECTOR France - BENISTANT Agnès - BORGNA Eric
CCID Impôts	Maire et son premier adjoint : MORENO Juan et CHAUVIN Christian + 6 commissaires de la commune et 6 suppléants + 1 commissaire hors commune et son suppléant La commune a proposé 24 contribuables et attend leurs validations par la DGFIP.
Contrôle des listes électorales	1 conseiller municipal : HECTOR France + 1 délégué de l'administration qui sera désigné par la préfecture + 1 délégué du tribunal qui sera désigné par le TGI
Eau et Assainissement	CHAUVIN Christian - LANG Jean-Luc - BELLON Michel - LATARD Sébastien - ROUMIEU Régis - BEDERIAN Alexandre
Enseignement- CLSH	HECTOR France - BENISTANT Agnès - CHASTEL Sandrine - BORGNA Eric - BOUCHET Nathalie - ROUMIEU Régis
Environnement - Sécurité publique	BORGNA Eric - ROUMIEU Régis
Finances	BEYNET Gérard - HECTOR France - LANG Jean-Luc - ROUMIEU Régis - CHASTEL Sandrine
MFR	MORENO Juan - BEYNET Gérard
Urbanisme et CALHAURA	BELLON Michel - LATARD Sébastien - CHAUVIN Christian - BEYNET Gérard
Voirie et Travaux	BELLON Michel - LATARD Sébastien - LANG Jean-Luc - CHEVAL Jérôme

Le maire et ses quatre adjoints - 25 mai 2020



Délégations aux organismes extérieurs

ORGANISMES EXTERIEURS	TITULAIRE	SUPPLEANT
ADIL	CHASTEL Sandrine	ROUMIEU Régis
ANERM	MORENO Juan	MONTESINOS Norbert
ADMR	MONTESINOS Norbert	BENISTANT Agnès
CCSB	MORENO Juan	CHAUVIN Christian
CSDU & VEOLIA	MORENO Juan	ROUMIEU Régis
CNAS	CHEVAL Jérôme	
Communes Pastorales	CHAUVIN Christian	MORENO Juan
Communes Forestières	CHAUVIN Christian	BEDERIAN Alexandre
Défense Affaires militaires	BORGNA Eric	
SIVU du BEYNON	MORENO Juan - CHAUVIN Christian - BEYNET Gérard - BELLON Michel - CHEVAL Jérôme - BEDERIAN Alexandre - BENISTANT Agnès	
SyMEnergie05	CHEVAL Jérôme	LANG Jean-Luc

Communauté de Communes Sisteron-Buëch

Une réunion de la CCSB s'est déroulée le 16 juillet pour l'installation du conseil communautaire, composé de conseillers élus soit directement par les électeurs, soit indirectement, en fonction de la taille de leur commune d'origine. C'est alors que seront désignés les membres de l'exécutif communautaire, le président et les vice-présidents.

89 sièges constitueront le conseil communautaire représentant 60 communes.

Ventavon aura un seul représentant, en l'occurrence ce sera le maire Juan Moreno et le premier adjoint Christian Chauvin comme suppléant.

A l'heure où nous publions ce bulletin, les résultats ne nous sont pas parvenus.

Jean-Luc LANG, conseiller

Réunion masquée du conseil municipal, le 25 mai 2020

Eric BORGNA, conseiller



URBANISME

Approbation du PLU

Consultées sur le projet de PLU arrêté, deux commissions ont donné leur avis favorable.

Il s'agit de :

- la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPE-NAF) au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières et sur l'opportunité de certaines procédures d'urbanisme

- la Commission départementale de la nature des sites et des paysages (CDNPS) au regard de la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

Au vu du rapport de l'enquête qui s'est déroulée du 30/10 au 21/12/2019, le commissaire enquêteur, en conclusion, émet un avis favorable au projet de PLU.

Le PLU est donc approuvé par le conseil municipal le 17/02/2020.

Il devait être opposable aux tiers et applicable depuis le 25 mars 2020. Mais avec l'état d'urgence dû à la pandémie, la validation préfectorale n'est toujours pas arrivée en mairie. Son application est donc reportée sine die et le Règlement National d'Urbanisme est toujours appliqué.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'intégralité du dossier PLU en mairie ou sur le site ventavon.fr à la rubrique : Mairie/PLU



Droit de préemption urbain

Le conseil municipal donne délégation et permet au maire d'exercer le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines et d'urbanisation future délimitées par le Plan Local d'Urbanisme de Ventavon telles qu'énumérées ci-dessous : Zones UA, UBa, UBb, UC, UCe, UE, 1AUa, 1AUb.

Instauration d'un permis de démolir

Le conseil municipal décide d'instituer le permis de démolir pour toute opération ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire, hors des zones protégées citées dans la délibération publiée sur ventavon.fr.

Autorisation du Droit des Sols

La CCSB a dû réévaluer la tarification du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) et la répercuter sur les communes adhérentes suite à la sortie de la commune de Val Buëch Méouge. Il est à noter que la CCSB prend en charge 25% du coût total du service, le reste étant facturé aux communes.

Taxes directes locales

En tenant compte de la réforme de la fiscalité directe locale. Le taux des taxes (Taxe Foncière sur le Bâti et Taxe Foncière sur le Non Bâti) sont maintenues par le conseil municipal.

Le produit attendu est de 326.191€ pour 2020.

TAXE	Taux 2019	Taux 2020	Montant attendu
TFB	26,26	26,26	302.253€
TFNB	27,11	27,11	23.938€

VOIRIE

- Signalisation d'Information Locale

La Signalisation d'Information Locale (SIL) est une signalisation implantée sur le domaine public routier et ayant pour objet d'informer l'utilisateur sur les différents services et activités à proximité, susceptibles de l'intéresser. Pour répondre à la réglementation la Communauté de Communes du Sisteronnais-Buëch qui a la compétence « Aménagement de l'espace » a décidé de mettre en place une Signalisation d'Information Locale sur son territoire. Cette réalisation a été financée à 50% grâce aux subventions obtenues par la CCSB.



- Programme de voirie

Les membres de la commission VOIRIE ont fait le tour des chemins de la commune pour relever les besoins d'entretien qu'ils transmettront à MG Concept en vue d'un chiffrage précis et pour permettre ensuite une priorisation et un arbitrage. A réception de ce chiffrage, la commission sélectionnera donc les besoins les plus urgents et les plus pertinents afin de ne pas dépasser la somme allouée cette année.

Personnel communal

- Le conseil municipal a délibéré :

- pour supprimer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe titulaire à temps complet suite à la démission de Vincent Ollagnier.

- et pour créer un poste permanent d'attaché-juriste pour 12h par semaine pour Laurence Roux, contractuelle.

Trombinoscope



Norbert MONTESINOS

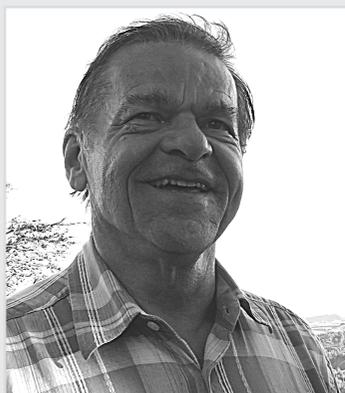
Depuis cinq ans, Norbert Montesinos habite avec son épouse Chantal au « Moulin de l'Isle » en bord de Durance, à 1,5 km de Grand Guibert. Après avoir quitté Marseille d'où ils sont originaires, ils passent quelques temps en Bresse bourguignonne puis très vite viennent s'installer à Ventavon pour se rapprocher de leurs enfants habitant également dans le Sud de la France.

Norbert a travaillé pendant de longues années comme artisan-commerçant. Il fabriquait des produits d'entretien (type cire) pour l'ébénisterie et les vendait dans une boutique du centre ville de Marseille. Quant à Chantal, elle était laborantine hospitalière dans cette même ville. Désormais, ils sont retraités et Norbert s'attelle avec beaucoup d'attention à ses nouvelles fonctions de conseiller municipal.

France HECTOR

Actuellement secrétaire de mairie à Lazer, France a également exercé cette même fonction à la commune de Ventavon pendant cinq ans de 2011 à 2016. Depuis, elle n'a pas quitté la commune et est venue s'installer à Valenty avec son compagnon Didier Gabert.

Artiste, France occupe la moitié de son temps à la poterie et à la peinture sur céramique dans son Atelier « Certi d'âme ». Elle travaille sur commande principalement. Éluë quatrième adjointe au maire, elle aborde les dossiers municipaux avec facilité et sans jamais se lasser.



Régis ROUMIEU

Ancien premier adjoint du maire Roger Febvre durant la mandature de 2008 à 2014, en 2020, Régis est élu conseiller municipal après 6 ans de pause. Son intérêt pour gérer les affaires de la commune de Ventavon au sein d'une équipe n'a pas failli et il se plaît à passer la moitié de son temps au village pour le côté social et la tranquillité ambiante. Régis retourne de temps à autre à Lyon, ville où habitent la plupart de ses enfants et de ses petits enfants et où il a travaillé comme ingénieur de production hydroélectrique du Rhône à la CNR en fin de carrière. Françoise son épouse, ancienne prof de maths et perpétuelle étudiante est devenue docteur en philosophie en 2017.

Nathalie BOUCHET

Depuis l'âge de 15 ans, Nathalie coiffe sans relâche petits et grands. En 1999, elle ouvre son propre salon *Nathalie coiffure* à Sisteron route de Marseille.

Après avoir habité dans la vallée du Jabron, elle s'installe à La Peyrouse de 2004 à 2018. Puis, elle est devenue « citadine » au bourg de Ventavon. Une vie de village pleine de contacts qui lui plaît et où ses deux enfants collégiens apprécient les jeux de boules les soirs d'été entre voisins.

Elle a accepté de venir rejoindre l'équipe candidate aux élections municipales pour participer encore plus à cette vie communale et apprendre le fonctionnement de la mairie.



des nouveaux élus



Agnès Benistant

En 2009, Agnès s'installe avec son compagnon Sylvain Garcin au lieu-dit La Boissonnière, sur le chemin de la Garenne où ils vivent avec leurs deux enfants, Chloé et Emmy.

Elle a été tout d'abord comptable et assistante de gestion dans des petites et moyennes entreprises. Puis, elle devient agent de conditionnement au fruitier *Peyron des Alpes* à Ventavon. Elle garde tout de même un pied à Claret son village d'origine en étant également salariée agricole sur l'exploitation familiale pendant la période estivale. Être conseillère municipale lui tient vraiment à cœur quand on sait que dès l'âge de 21 ans, de 2001 à 2008, elle était déjà conseillère à Claret. Elle est restée curieuse de l'administration communale et a accepté de rejoindre l'équipe candidate.

Jean-Luc LANG

Jean-Luc, adjoint au directeur régional d'ENEDIS (Provence Alpes du Sud) va aborder sa retraite annoncée le 1^{er} août 2020 avec beaucoup d'enthousiasme.

En effet, convaincu par la nouvelle équipe qu'il pourrait être utile à la commune de par son passé multifonctionnel, en particulier d'exploitant électricité, de gestionnaire et de logisticien, il accepte et découvre avec intérêt les particularités de l'administration communale au sein des groupes de travail internes du conseil municipal. Originaires de l'Est de la France, Jean-Luc et Bernadette son épouse habitent au Villard depuis une trentaine d'années. Bernadette, artiste, peint sur différents supports, toile, bois, verre et céramique.



Sandrine GABET

Sandrine, clerc de notaire est arrivée à Ventavon à l'âge de 20 ans. Elle s'installe avec Laurent Gabet, arboriculteur à Pigrayer pour y fonder un foyer. Ils auront deux enfants, Clément et Rémi.

Elle se propose comme conseillère municipale de représenter le quartier Pigrayer au sein du conseil. Elle voudrait participer activement à la réussite des grands projets de la commune et s'impliquer dans la vie locale comme l'a fait auparavant Laurent, conseiller sous le mandat du maire Roger Febvre.



Conseil municipal du 25 mai 2020

PROJET

- ◆ de construction d'un nouvel ensemble "école - cantine - garderie"
- ◆ réhabilitation de La Licorne en appartements
- ◆ requalification de l'école-cantine existante pour réaménager la mairie

La commune de Ventavon porte le projet de requalification et de réorganisation de bâtiments communaux et de leurs espaces publics attenants situés au centre-bourg, ensemble bâti où on trouve les locaux de la mairie, de l'école et la cantine-garderie et un ancien hôtel La Licorne. Le cadre bâti actuel ne répond plus aux attentes en termes de conditions d'accueil et de confort d'usage des locaux, ainsi qu'en termes de capacité. Les locaux scolaires ne sont plus adaptés au regard des normes de sécurité et nécessitent la création de nouveaux locaux et notamment d'une cour fermée et d'un préau.

La construction neuve et les réhabilitations doivent permettre d'articuler de manière cohérente les bâtiments de l'actuelle école, la porte du village, le nouveau préau / halle, et la nouvelle école - garderie. L'aménagement de la placette doit favoriser la singularité du lieu, son caractère propre, et devenir un des lieux emblématiques de l'identité du village. Il doit permettre une grande diversité d'usages avec un maximum de souplesse dans son utilisation, tout en préservant les enfants des risques (faibles, mais existants) liés au passage occasionnel de voitures et/ou de visiteurs piétons.

Ce projet doit également permettre de construire des bâtiments aux performances environnementales élevées et durables, en anticipant les coûts de maintenance du bâtiment et de redonner une affectation à l'ancien hôtel La Licorne en y créant des logements.

Suite à la présentation d'un premier projet global trop important et afin de réduire les coûts initialement prévus, le conseil municipal a décidé de réduire les dépenses sur le poste mairie et de favoriser le pôle scolaire.



Côté NORD - Projet d'une nouvelle construction

A minima, la salle de cours de l'école sera requalifiée en salle du conseil. Plus grande, elle servira également pour les mariages.

Les salles de cantine, garderie et la salle actuelle du conseil seront transformées en bureaux pour les élus et le maire ainsi que des espaces à destination du personnel.

Une réunion avec les élus pour finaliser les plans et expliquer quelques détails (enduits, cadres de fenêtre, façades, ambiance...) s'est déroulée le 26 mai 2020.

L'Avant Projet Définitif est validé par le conseil le 29 juin 2020, avec deux options complémentaires de dernière minute, la création d'un garage rue des Andrônes au niveau de l'ancienne ruine qui jouxte la porte charretière et l'installation d'une deuxième porte (de sécurité) dans la future salle du conseil ou des mariages.

Ce qui portera l'estimation finale pour le total des travaux à 2.033.936 € HT.

A ce montant de travaux se rajoute un coût d'opération de 304.467,17 € HT (maîtrise d'œuvre, assistant à conduite d'opération, études, sondages, bureaux vérification et coordinations, levés topographiques, etc.).

Le montant total du projet sera donc de :

2.338.404,09 € HT soit 2.806.084,90 € TTC

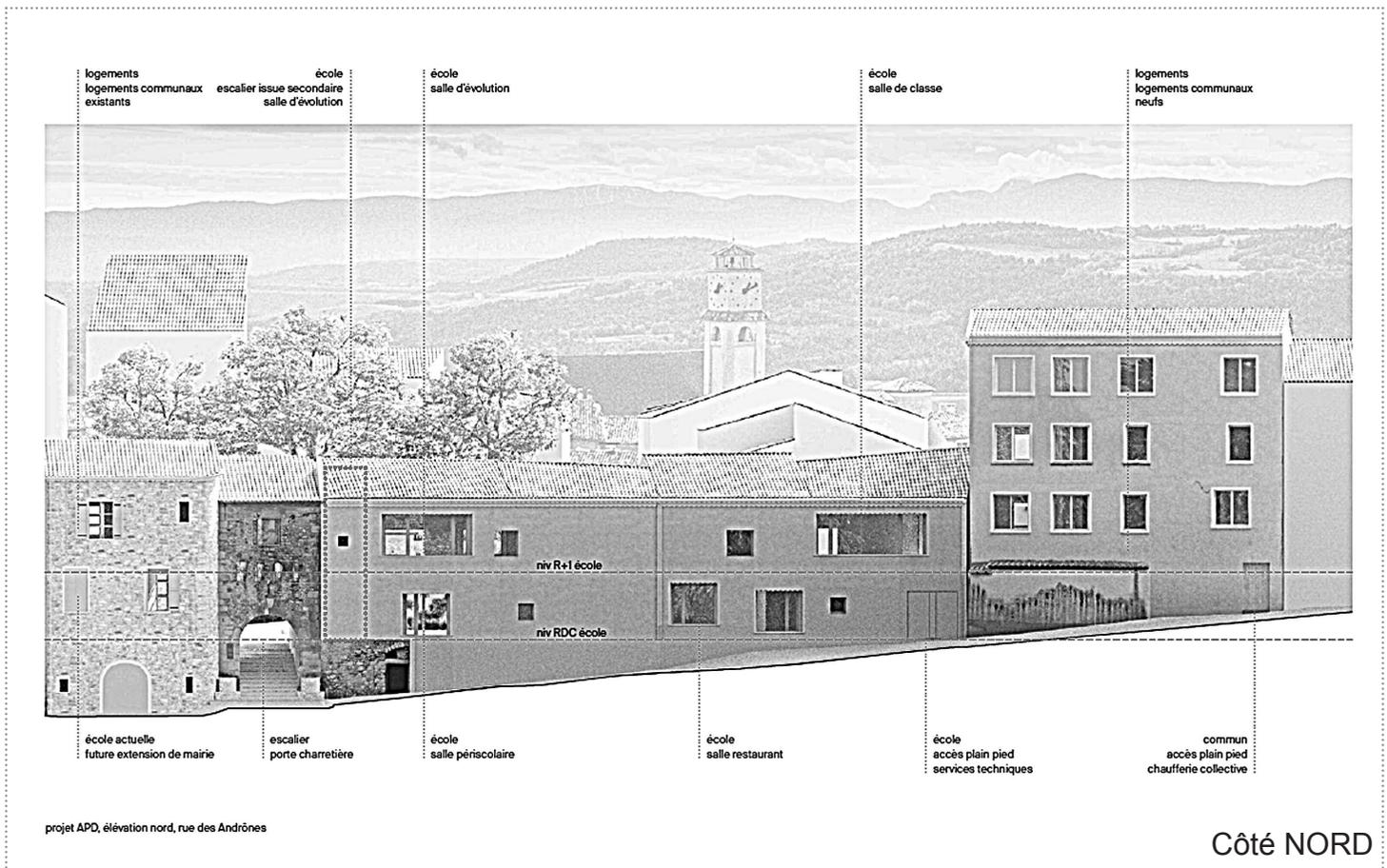
La commune a sollicité des aides auprès des organismes suivants : Etat DETR pour la construction de l'école, Etat DSIL pour la restructuration de la Licorne

Vue du préau et rue des écoles - côté Sud



Préau

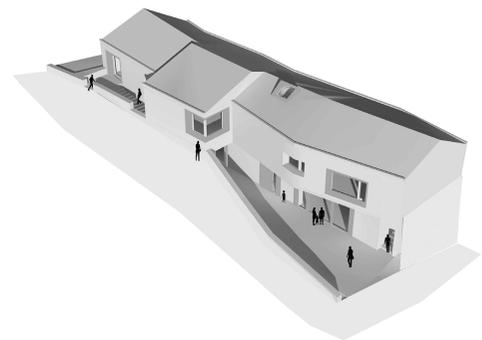




et mairie, La Région dans le cadre du FRAT, le Département (Energie climat) et la Région-Ademe contrat de territoire.

Puis les deux options de création d'un réseau de chauffage commun à l'ensemble des bâtiments et de réaménagement de la salle du conseil municipal, seront réalisées plus tard et sont estimées à 154.710€HT.

Le permis de construire sera déposé prochainement et demandera 5 mois d'instruction. Puis seront lancées les consultations des entreprises à l'automne et les signatures des marchés devraient se réaliser en fin d'année. On peut espérer le début des travaux en janvier 2021 et 12 mois seront nécessaires pour leur réalisation.



Maquette de la construction - côté SUD



EAU & ASSAINISSEMENT

Schéma directeur d'Assainissement

Le schéma directeur d'Assainissement a été soumis à une enquête publique en même temps que le PLU (du 30/10 au 2/12/2019) et le commissaire enquêteur a donné un avis favorable.

Ce schéma d'assainissement détermine sur les plans des quartiers de la commune les différentes zones :- Assainissement collectif existant- Assainissement collectif futur

- Assainissement collectif futur ou Zones en assainissement autonome à raccorder,
- Assainissement non collectif.

Le conseil municipal a approuvé, le 17 février 2020, le zonage d'assainissement communal. Il est consultable en mairie ou sur le site ventavon.fr à la rubrique :

Mairie/Schéma Assainissement



Source Rouans

(Bois de Faye)

N'ayant pas encore reçu le rapport du bureau d'étude Saunier Infra appréciant notamment les analyses et le débit, le conseil municipal reporte la signature du marché pour le raccordement de la source Rouans au réseau d'eau potable.

Source du Villard

Les installations du réseau d'eau potable surpressé du Villard étant obsolètes, un nouveau local destiné à abriter également un nouveau réservoir anti-bélier de la conduite surpressée du bassin a été créé. Ces travaux ont été réalisés pour un montant total de 40.268€HT.

Source Muret

(Valenty)

Suite à l'enquête publique et aux avis du Commissaire Enquêteur en date du 28/10/2017 et du Conseil Départemental de l'Environnement des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 2/10/2018, ont été déclarés d'Utilité Publique les travaux de captage et de dérivation des eaux de la source Muret, l'acquisition des terrains nécessaires à l'instauration d'un Périmètre de Protection Immédiat et l'institution de servitudes dans le Périmètre Rapproché par arrêté Préfectoral n° 05-2018-10-31-002 du 31/10/2018.

Monsieur le Maire précise qu'il convient désormais de réaliser les travaux préconisés dans l'arrêté préfectoral pour la mise en protection de la source. Le conseil municipal confie à la société ICEA la mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de protection du captage.

Hausse des tarifs des eaux

Il faut prendre en compte deux choses à propos de la hausse des tarifs de l'eau et assainissement :

D'une part, pour que la commune soit éligible aux subventions de l'Agence de l'eau pour les travaux d'assainissement et d'eau potable, le tarif (*Eau ou Assainissement*) facturé aux abonnés domestiques au 1^{er} janvier de l'année d'engagement des travaux, objet de la demande d'aide, doit être au minimum de 1€/m³ (*prime annuelle et consommation cumulées*) sur un volume de moins de 120 m³.

D'autre part, la commune est contrainte d'équilibrer le budget d'exploitation de l'Eau & Assainissement déficitaire annuellement grâce à une dotation venant du budget général car elle a encore la gestion du service des eaux, et ce jusqu'en 2026 date à laquelle le transfert de cette compétence se fera vers la CCSB. A partir de là, les prix risquent d'augmenter sérieusement.

Le prix facturé actuellement à Ventavon n'est donc pas le prix réel si on considère qu'il est subventionné par la commune. A titre d'information, en 2014, le prix moyen de l'eau en France était de 3,98 € par mètre cube, toutes taxes comprises, dont 2,05€ couvrent le coût de production et de distribution de l'eau potable et 1,93 € celui de l'assainissement collectif.

Tarifs applicables au 1/09/2020

Le conseil municipal a donc voté pour une majoration des tarifs de l'Eau potable et Assainissement, le 29 juin 2020. Ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} septembre de cette année.

Le montant des deux primes fixes n'a pas changé pour ne pas pénaliser les petits consommateurs. Par contre une quatrième tranche a été instaurée pour les très gros consommateurs qui dépassent un volume de 360m³.

Il faut savoir que 12 abonnés de Ventavon consomment en général plus de 360 m³/an dont un qui arrive à 11.000m³/an. La consommation de ce dernier représentait au dernier relevé presque un tiers de la consommation totale de la commune.

Consommation totale de la commune :

- Eau potable : 36.931 m³/an
- Assainissement : 14.974 m³/an

EAU potable	Tarif	ASSAINISSEMENT	Tarif
Prime fixe	60 €/an	Prime fixe	35 €/an
< 120 m ³	0,88 €	< 120 m ³	0,72 €
121-180 m ³	1,30 €	121-180 m ³	0,96 €
181-360 m ³	1,40 €	181-360 m ³	1,02 €
> 361 m ³	1,60 €	> 361 m ³	1,15 €

ELECTRICITE

Le SyMEnergie 05, gestionnaire et propriétaire

En 8 ans (de 2012 à 2020), la commune de Ventavon est passée, au niveau de la gestion de ses réseaux d'électricité, d'un statut de commune « libre » constituant à elle seule son propre syndicat primaire d'électrification à un statut de simple membre du plus gros des 9 collèges constituant le nouveau Syndicat Mixte d'Energie des Hautes Alpes (SyMEnergie 05).

En effet, Ventavon vient de devenir membre du collège du Rosanais-Buëch constitué de 36 communes parmi lesquelles on retrouve 5 communes plus importantes que la nôtre : Laragne-Montéglin, Val Buëch Méouge, Serres, Le Poët et Garde Colombe.

Ce collège va désigner, parmi les représentants désignés par les Conseils Municipaux des 36 communes constitutives, 5 délégués qui auront, dans l'exercice de leur mandat, à statuer sur la priorisation des travaux d'électricité et la définition des programmations annuelles sur l'ensemble des 36 communes constitutives du collège Rosanais-Buëch et dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle décidée et allouée par le Comité Syndical du SyMEnergie 05.

Les 5 délégués élus par le collège des 36 communes du Rosanais-Buëch sont également membres du Comité Syndical du SyMEnergie 05 et y représentent donc leur collège et par conséquent les intérêts des 36 communes constitutives.

Ce qu'il faut donc retenir de cette évolution importante, c'est que, concernant la propriété et la gestion des réseaux publics d'électricité, la compétence communale exercée par Ventavon jusqu'à il y a 8 ans est donc aujourd'hui totalement transférée au SyMEnergie 05 : le SyMEnergie 05 est désormais propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité situés sur la commune de Ventavon, comme d'ailleurs maintenant de la quasi-totalité des communes des Hautes-Alpes.

A ce titre, il assure désormais, sur la commune de Ventavon comme sur la quasi-totalité des communes des Hautes-Alpes, en particulier le rôle de maître d'ouvrage des travaux des réseaux publics de distribution d'électricité et des installations de production d'électricité de proximité, et l'exploitation de ces installations.

Enfouissement des réseaux au Grand Guibert

Dans le cadre du programme environnemental et à la demande de la Commune, le SyMEnergie 05 maître d'ouvrage de distribution d'électricité a enfoui les lignes du poste Grand Guibert à Valenty (220V-400V). L'exploitation a été confiée à ENEDIS et une convention d'autorisation de passage a été signée sur les terrains privés de la Commune préalablement aux conventions de servitude pour les travaux d'enfouissement des réseaux. La contribution financière communale s'élèvera à 65 918,88 € pour les travaux d'aménagement du SyMEnergie 05, les travaux communaux d'éclairage public et télécommunications et l'Indemnité de maîtrise d'ouvrage.

Projet RINGO à Ventavon

Ce projet d'expérimentation de stockage d'électricité mené par RTE en collaboration avec des partenaires industriels se déroulera sur trois sites en France, Ventavon (05), Vingeanne (21) et Bellac (87). Le site Ringo de Ventavon ne fonctionnera donc pas seul mais toute l'expérimentation se basera sur la communication en temps réel entre ces trois sites géographiquement distincts.

Pour ce qui est du site du Beynon à Ventavon, il s'agit pour 2020 de réhabiliter le bassin de retenue de l'ancienne usine hydroélectrique afin d'aménager une plate-forme avec du matériel expérimental de stockage d'énergie.

Le but de ce projet est d'insérer des batteries de forte capacité au sein même du réseau de transport d'électricité pour créer un « réseau augmenté », réseau capable d'accueillir plus d'énergie renouvelable sans qu'il soit confronté à des bouchons au moment où cette énergie est abondante.

Dans notre région, cela est particulièrement vrai en milieu de journée quand il y a du soleil et que tous les panneaux solaires se mettent à produire en même temps.

En effet, au Poste source de Ventavon convergent plusieurs lignes de 63.000 Volts : deux qui descendent de la vallée du Buëch et une qui arrive de Serre-Ponçon (cf. VI 51 p11) avec beaucoup de production d'électricité renouvelable, hydraulique bien sûr mais aussi solaire venant principalement de la vallée du Buëch.

C'est donc un endroit où l'on va rapidement rencontrer des bouchons ou une congestion électrique.

L'installation des batteries va permettre d'absorber à certains moments l'excédent d'électricité pour ne pas la perdre et pouvoir ainsi la restituer la nuit au moment où l'on a besoin de s'éclairer et de faire fonctionner des appareils électriques.

RTE prévoit d'installer un ensemble de 77 batteries qui permettront de stocker à Ventavon une énergie maximale de 30,2 mégawattheures soit l'alimentation d'une ville de 10 000 habitants pendant trois heures environ pour une puissance totale maximum délivrée de 10 mégawatts.

Pour la montée en charge, si nous avons un parc solaire produisant une puissance électrique d'au moins 10 MW, ces batteries pourront alors se charger en moins d'une journée, se vider la nuit et renouveler leur service le lendemain.

Les premiers essais débuteront en juin 2021 pour une mise en service industrielle à l'été 2022. Puis, RTE mènera des essais durant trois ans et pour lesquels 20 millions d'euros sont investis sur le site du Beynon.

A terme, soit en 2025, RTE ne conservera pas l'utilisation des 3 sites. Un opérateur sera choisi pour reprendre les actions engagées.

Bail emphytéotique

RTE a trouvé un accord avec la mairie de Ventavon sous la forme d'un bail emphytéotique de 60 ans pour un loyer de 3200€ annuel. Il s'appliquera pour un terrain de 1,088 ha bâti d'une ancienne chambre d'eau et de ses composants (salle des vannes, bassins et canal de sur-verse). Ce bail débutera après l'expérimentation, c'est-à-dire à partir de la troisième année, date à laquelle RTE choisira un opérateur. Un accord de convention de servitude sur des parcelles communales a également été trouvé pour le raccordement du site Ringo au poste source électrique de Ventavon (VI51 p11).

Ce bail ainsi rédigé permettra à la commune de Ventavon de récupérer le site en fin de bail, dépollué et vide de tout matériel d'exploitation.

Quant à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), elles seront perçues par la Communauté de Communes Sisteron-Buëch et seront redistribuées sous forme de dotations dans les communes membres au prorata de leur potentiel fiscal.

BUDGET Général

<i>BUDGET GENERAL - Section de Fonctionnement - Année 2020</i>				
Chapitres	Libellés	Budget Prévu 2019	Compte Administratif 2019	Budget Primitif 2020
	Dépenses de fonctionnement	2 087 130,90	879 028,20	2 225 609,64
011	Charges à caractère général	514 559,18	357 593,93	627 601,04
012	Charges de personnel	380 642,00	275 602,62	284 400,00
014	Atténuation de produits	16 787,00	16 387,00	20 400,00
65	Autres charges de gestion courantes	156 130,43	142 681,26	150 585,60
66	Charges financières	2 598,39	1 098,39	2 599,00
67	Charges exceptionnelles	2 200,00	0,00	5 200,00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	1 000,00	0,00	3 000,00
042	Opération d'ordre de transfert sections	85 665,00	85 665,00	84 225,00
023	Virement à la section d'investissement	927 548,90	0,00	1 047 599,00
002	Déficit fonctionnement reporté	0		0,00
	Recettes de fonctionnement	2 087 130,90	1 944 770,66	2 225 609,64
70	Produit des services	881 190,00	661 817,91	603 005,00
73	Impôts et taxes	544 307,00	602 041,59	545 872,00
74	Dotations, subventions et participations	39 313,00	41 775,55	72 710,00
75	Autres produits de gestion courante	101 000,00	97 084,06	89 775,75
76	Produits financiers	19 058,00	22 411,91	22 000,00
77	Produits exceptionnels	23 500,00	39 118,70	5 957,00
013	Atténuation de charges	0,00	1 758,04	1 205,00
042	Amortissement des immobilisations	3 816,00	3 816,00	3 816,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	474 946,90	474 946,90	881 268,89

<i>BUDGET GENERAL - Section d'Investissement</i>				
Chapitres	Libellés	Budget Prévu 2019	Compte Administratif 2019	Budget Primitif 2020
	Dépenses d'investissement	1 948 786,34	535 521,16	3 560 792,46
20	Immobilisation incorporelles PLU-Etudes	42 498,00	16 306,34	6 816,66
204	Subventions équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	172 418,93	65 442,96	149 214,00
23	Immobilisations en cours	99 667,68	49 666,32	72 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 723,00	2 644,90	3 723,00
26	Participation et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	627,52	0,00	999,53
040	Amortissement des subventions	3 816,00	3 816,00	3 816,00
041	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	21 840,00
Op 12	Travaux de voirie communale et rurale	163 884,36	324,00	276 043,00
Op 18	VC 5 – route du Villard	11 040,00	0,00	0,00
Op 21	Espace de Loisirs Mutualisé (E.L.M)	86 145,86	67 414,11	22 280,00
Op 28	Enfouissement réseaux cité Beynon	74 218,29	27 024,32	47 193,97
Op 29	Construc.école - Restruc. mairie - Licorne	1 041 936,49	54 072,00	2 759 366,30
Op 30	Aménagement quartier source Muret	0,00	0,00	197 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	248 810,21	248 810,21	0,00
	Recettes d'investissement	1 948 786,34	874 128,62	3 560 792,46
021	Virement de la section fonctionnement	927 548,90	0,00	1 047 599,00
10	Dotations et fonds divers (hors 1068)	155 943,18	160 375,62	338 225,78
1068	Fonds divers réserves	548 808,84	548 808,84	184 473,57
13	Subventions d'investissement	229 620,42	79 279,16	122 374,23
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00	0,00	1 200,00
1641	Emprunts en euros	0	0	1 422 247,42
040 et 041	Amortissements des immobilisations	85 665,00	85 665,00	106 065,00
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	338 607,46

Prévu au budget GENERAL pour l'année 2020 (fonctionnement et investissement)

5 786 402,10 €

BUDGET Eau & Assainissement

<i>BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT- Section d'Exploitation – Année 2020</i>				
Chapitres	Libellés	Budget Prévu 2019	Compte Administratif 2019	Budget Primitif 2020
	Dépenses de fonctionnement	240 996,40	205 598,94	244 098,52
011	Charges à caractère général	73 970,00	58 846,86	79 850,39
012	Charges de personnel	25 000,00	25 000,00	25 000,00
014	Reversement produits ADE	16 274,32	0,00	12 972,00
65	Autres charges de gestion courantes	1 500,00	0,00	1 500,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	1 500,00
042	Amortissement des immobilisations	121 752,08	121 752,08	122 276,13
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
002	Déficit fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement	240 996,40	248 504,46	244 098,52
70	Produit de gestion courante	96 996,00	97 346,19	104 730,00
74	Dotations, subventions et participations	51 261,83	53 360,78	40 156,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00	6 558,92	3 000,00
042	Amortissements des immobilisations	53 311,87	53 311,87	53 307,00
002	Excédent d'exploitation reporté	37 926,70	37 926,70	42 905,52

<i>BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT - Section d'Investissement</i>				
Chapitres	Libellés	Budget Prévu 2019	Compte Administratif 2019	Budget Primitif 2020
	Dépenses d'investissement	1 513 528,47	177 824,09	1 297 725,85
20	Immobilisation incorporelles	3 300,00	2 640,00	660,00
21	Immobilisations corporelles	17 120,00	15 818,00	9 330,13
23	Immobilisations en cours	18 651,60	5 598,00	80 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0,00	722 465,00
040 et 041	Amortissements des immobilisations	53 311,87	53 311,87	126 264,85
Op 919	Renforcement eau cité Beynon	77 830,00	77 830,00	180,00
Op 920	Récupération eaux pluviales Valenty	21 000,00	18 879,10	0,00
Op 922	Mise en protection source Muret	96 996,00	0,00	95 016,00
Op 923	Source de Rouans	253 479,00	3 747,12	940 064,00
Op 924	Réseau assainissement Nord - STEP	971 840,00	0,00	69 180,00
Op 925	Assainissement quartier source Muret	0,00	0,00	46 000,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement	1 513 528,47	453 509,85	1 297 725,85
021	Virement de la section fonctionnement	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	14 602,05	14 056,00	26 414,14
1068	Excédent fonctionnement	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	48 858,10	3 180,00	146 896,10
1314	Subvention du budget principal	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts à prévoir	1 013 794,47	0,00	722 465,00
040 et 041	Amortissements des immobilisations	121 752,08	121 752,08	126 264,85
001	Excédent d'investissement reporté	314 521,77	314 521,77	275 685,76

Prévu au budget EAU & ASSAINISSEMENT pour l'année 2020 (Exploitation et Investissement)

1 541 824,37

Crédits ouverts en 2020 pour les deux budgets : 5 786 402,10 + 1 541 824,37 = 7 328 226,47 €

ASSOCIATIONS

GYM PLAISIR, l'aventure continue



L'année écoulée a vu s'étoffer le groupe « Gym Mémoire Equilibre », avec l'arrivée de nouveaux membres, donnant à l'atelier une dynamique fort sympathique.

Violaine, notre animatrice, a su maintenir l'intérêt des enfants, de par sa créativité et la richesse des exercices proposés. Leur spectacle de Noël nous a ébloui une nouvelle fois.

La formule en trois temps du jeudi soir, a fait ses adeptes. Les sportifs transpirent, en essayant de suivre les indications essentielles du coach :

N'oubliez pas de RESPIRER, et gardez le SOURIRE !

Quant à la « Randonnée » nos deux bénévoles Jean-Yves et Alain ont obtenu le Brevet d'accompagnateurs de rando 2nd degré, pour pouvoir nous emmener encore plus haut ! Ils sont avantageusement aidés par Claude, Jean-Louis et Jean-Paul, dans leurs missions de reconnaissance.

Le covid-19 a bousculé nos rendez-vous sportifs mais l'enthousiasme de Violaine et ses compétences techniques nous ont permis, pendant le confinement, de conserver le contact avec les membres du club, par le biais de vidéos sur You Tube.

Grâce à vous tous, chers adhérents, la convivialité et la bonne humeur restent les maîtres-mots de notre association. Des affinités se créent. Et la pratique du sport ouvre sur d'autres occasions de partager, d'échanger, tel le repas « Beaujolais » si bien préparé par Jean-Marie et son équipe du Prieuré, ou la galette des rois.

Alors n'hésitez plus à nous rejoindre, venez essayer à la rentrée ! Au plaisir de vous retrouver ou de vous rencontrer.

L'équipe de Gym Plaisir



ASSEMBLEE GENERALE

prévue en septembre prochain



RANDONNEE avec Jean-Yves et Alain

- Lundi à la demi-journée
- certains samedis à la journée
- **Reprise : le lundi 14 septembre 2020**, avec pour point de ralliement le parking de l'ELM (heure à préciser).
- Tarif : 50€/an (licence comprise ; possibilité de paiement en 3 fois)

GYM avec Violaine, le jeudi

- de 15h30 à 16h45, GYM DOUCE pour les seniors
- de 17h00 à 18h30, GYM ENFANTS de 4 à 15 ans
- Et la formule GYM EN TROIS TEMPS, modulable au choix, de 19h00 à 20h30, avec :
 - 19h00-19h30 Cardio
 - 19h30-20h Renfo Zen
 - 20h-20h30 Etirements relaxation
- **Reprise : le jeudi 10 septembre 2020** à l'ELM sur Valenty.
- Tarifs : Adulte : 110€/an - Enfant : 100€/an (licence comprise ; possibilité de paiement en trois fois).

SORTIE NATURE avec Violaine

- Dimanche matin

Pour tout renseignement complémentaire :

gymplaisirventavon@gmail.com
 Violaine LECOIN, animatrice : 06.49.52.87.09
 Caroline BLIN, présidente : 06.30.06.43.00
 Virginie ROBIT, trésorière : 06.61.00.29.12

FETE de VENTAVON annulée



A cause de la pandémie du covid 19 et des restrictions sanitaires, la fête de Ventavon organisée par le comité des fêtes le premier weekend d'août n'aura pas lieu. Les concours de boules ont repris depuis le 16 juillet, tous les jeudis soir au boulodrome du village. Inscriptions : 20h30 - Tirage : 21h

LUNADANSE dissolue

Devant quitter la région, Lucie Aubert ne pourra plus organiser les cours de danse moderne et les cours de yoga qu'elle dispensait à l'ELM et nous informe de la dissolution de l'association Lunadanse.

Le 3 août, soirée chauve-souris



- ♦ En partenariat avec Natura 2000, VVD organise une soirée connaissance de la chauve-souris : diaporama, observation et écoute avec du matériel spécialisé. le 3 août à partir de 19h30 à la salle du Prieuré.

Gratuit - Masque obligatoire
 (infos : Adeline Bizart 07 86 34 02 24)

Association
 Vivre en Val de Durance



♦ Face à trop d'incertitudes, **le marché de Valenty est annulé.**

- ♦ Les films sur la Transhumance initialement prévus pour le 27 mars sont reportés à l'automne : *Transhumance pour remède, Pastorale d'automne et Hors piste* - Participation libre -



Bilan saison 2019/2020

Suite à la pandémie du Covid 19, depuis le 18 mars 2020, nous avons annulé les cours, les stages, le bal costumé, le trophée de danse, la pratique, la fête de fin d'année, l'AG et le repas dansant à l'auberge de Ventavon.

Pour maintenir un lien entre nous, depuis le début du confinement et jusqu'au début juin, nous avons publié sur notre page Facebook une vidéo hebdomadaire reprenant toutes les danses.

Si dans l'été, les gestes barrières sont supprimés, nous organiserons peut-être un repas dansant à l'auberge de Ventavon. Avant de vous souhaiter un bon été, nous voudrions remercier, la municipalité de Ventavon pour la subvention de 1000 Euros qu'elle nous a accordée.

A bientôt,

Eric et Isabelle Reynaud

Pré-programme - EVIDANSE pour la saison 2020-2021

Reprise des cours et AG le mercredi 16 septembre 2020 à 19h

Tout le monde peut apprendre à danser,
Venez découvrir la danse à la reprise
il y aura 4 cours gratuits !

Stage de danse de salon avec Martine et Gilbert de Magie Danse 05, les mercredis :

- 24 février 2021
- 28 avril 2021

Pratiques avec sono les vendredis soir :

- 20 novembre 2020
- 18 décembre 2020
- 12 février 2021
- 21 mai 2021

Après midi dansant avec orchestre sur le thème du noir et blanc et gateaux des rois, le dimanche :

- 17 janvier 2021

Bal masqué avec DJ, le samedi soir :

- 13 mars 2021

Le trophée de la Danse avec l'association Magie Danse 05 à Savine-Le-Lac au mois d'avril 2021 (date à définir).

La fête de fin d'année avec orchestre le samedi soir :
- 5 juin 2021 avec spectacle de danse (avec d'autres associations) et apéritif offert.

Repas dansant avec DJ à l'auberge de Ventavon, le vendredi soir :

- 25 juin 2021

ECOLE

ECOLE de Ventavon - cours moyen

Période de confinement

Pendant la période de confinement, la relation avec les familles se faisait par téléphone ou par mail. Un plan de travail dans toute les matières a été élaboré et le travail et corrections ont été envoyés chaque semaine. Un rendez-vous par semaine a été instauré pour chaque niveau en classe virtuelle pour faire le point et travailler en mathématiques et français. Durant les vacances de printemps, 3 élèves ont bénéficié d'un stage de remise à niveau en classe virtuelle pour une durée de six heures.

Période de retour à l'école du 12 mai au 19 juin

Une partie des élèves est revenue à l'école le 12 mai. L'enseignante a assuré le travail en présentiel et en distanciel (pour les élèves restant à la maison) en gardant le même principe que pendant la période de confinement.

A partir du 8 juin, la capacité d'accueil maximale qui était de 11 élèves a été dépassée. Un roulement a été mis en place afin d'intégrer les enfants voulant revenir à l'école : 4 élèves dérogatoires (*dont les parents sont personnels soignants, enseignants, employés municipaux et AVS*) étaient scolarisés tous les jours ; les autres ont tous fait partie du roulement hebdomadaire 2 jours à l'école, 2 jours à la maison. Ainsi 4 nouveaux élèves sont revenus à l'école à temps partiel et 4 élèves ne sont pas encore revenus à l'école à ce jour.

Période du 22 juin au 3 juillet

Fin de l'enseignement à distance. Retour à l'école pour tous avec une distanciation de 1 mètre entre les élèves dans les espaces clos (classe et cantine).

Dispositif «école ouverte»

Durant la semaine du 24 au 28 août, un stage est organisé et s'adresse aux familles qui ont remis leur enfant tardivement à l'école et aux enfants ayant besoin de soutien. 4 matinées à l'école pour renforcer les apprentissages fondamentaux + deux après-midi d'activités artistiques + deux après-midi au centre équestre.

Extrait du rapport du conseil d'école du 18 juin 2020

Changement de mode de paiement de la cantine et garderie

pour les enfants de Ventavon (voir page 22)

Effectifs et répartition du RPI pour la rentrée 2020-2021

Ecole de Claret

- classe d'A. Alcaraz avec 6 MS et 14 GS = 20
- classe d'E. Le Moigne avec 12 CP et 8 CE1 = 20

Ecole de Monetier

- classe d'A. Baudy avec 6 CE1 et 15 CE2 = 21
- classe de L. Rigo avec 11 PS et 5 MS = 16 (+4 non inscrits)

Ecole de Ventavon

- classe de S. Lafond avec 13 CM1 et 9 CM2 = 22

L'oratoire Saint-Roch au Beynon

L'ancien oratoire se trouvait au milieu d'une plaine à Ventavon (au quartier du Beynon) sur le chemin de Compostelle avant que l'endroit soit exploité pour la production de sable et de gravier.

Nous n'avons à ce jour trouvé aucun document attestant une date de construction de cet édifice et seul un ex-voto datant de 1894 gravé sur une pierre du mur nous indique que l'oratoire existait dans ces années-là.

On pourrait penser qu'une restauration aurait été faite dans ces mêmes années par une famille dont on connaît seulement les initiales inscrites sur l'ex-voto.

Les anciens en nous racontant leur souvenir de jeunesse précisent que tous les 16 août (date de la mort de saint Roch), ils partaient en procession à partir du village et rejoignaient à pied l'oratoire distant de 4 kilomètres avec le curé du village et deux enfants de chœur, en chantant !

Avec l'exploitation grandissante de la carrière, l'oratoire s'est retrouvé seul perché sur un promontoire de galets laissé en l'état au milieu du « Trou du Beynon ». Ce trou fut initié tout d'abord pour la construction du canal de la Durance par l'EDF puis étendu par la suite par la Sablière du Beynon (SAB) en 1991 pour les besoins de l'A 51.

En 2005, l'oratoire reçoit la foudre, le petit toit s'écroule et le mur est fissuré.

En 2011, La SAB fait reconstruire à ses frais l'oratoire sur un terrain communal situé plus près de la D1085. Les travaux de reconstruction ont été réalisés par les maçons de l'ESAT Plein Soleil de Tallard en gardant la même architecture et en reprenant deux éléments de l'ancien édifice : la grille en fer protégeant la statue de saint Roch et la pierre où est gravé l'ex-voto.

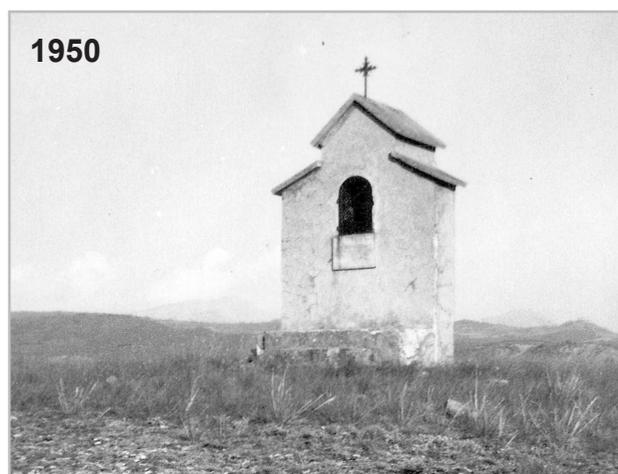
En juin 2020, la décrue de la pandémie du coronavirus est l'occasion de faire revivre cet oratoire. En effet, du fait que le saint dont on voue le culte soigna les malades de la peste noire au XIV^e siècle, cela devenait une opportunité pour la SAB du Beynon de participer à la restauration de ce petit patrimoine.

La SAB a donc réaménagé le sentier d'accès avec du gravier et installé à l'entrée un panneau d'information retraçant l'historique du monument.

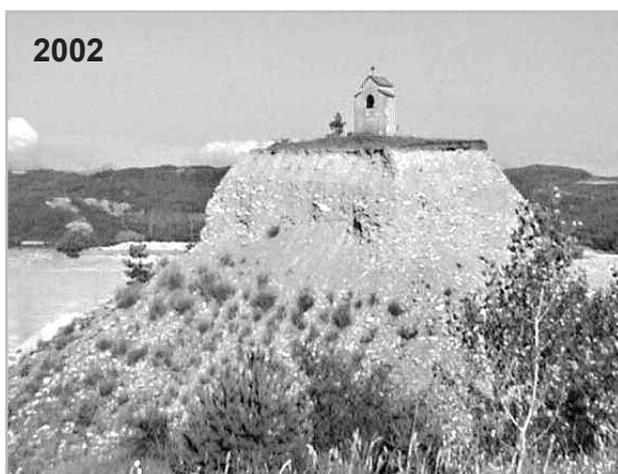
Les paroissiens déjà présents lors de la bénédiction de sa reconstruction le 23 octobre 2011, se sont mobilisés pendant cette période de déconfinement de juin 2020. Louis Brachet, sculpteur, a forgé une nouvelle croix sommitale qui avait disparu de l'ancien oratoire lors de la foudre en 2005 et l'a replacée à son endroit sur le nouvel édifice avec l'aide de Philippe Vieu, agent technique de Ventavon.

Les paroissiens, le curé Jean-Baptiste Tran et l'évêque de Gap Xavier Malle ont organisé autour de l'oratoire une messe le samedi 13 juin 2020 en action de grâce pour l'action de tous ceux qui ont lutté contre la pandémie du coronavirus.

En cette fin de pandémie annoncée, l'occasion était trop belle de re-



© LB - 1950



© DB - 2002



© DB - 2005



© DB - 2020



© J.L.L. - 2020

venir aux rites d'antan et d'aller prier à l'oratoire Saint-Roch. En effet, saint Roch représente pour les croyants, le symbole d'aide aux malades pestiférés, et le faiseur de miracles auprès des malades atteints de la peste noire, pandémie qui aurait fait environ 50 millions de morts dans le monde en 1350. On parlait de 25 millions de morts en Europe, c'est-à-dire la moitié de la population.

Hagiographie de Roch

Dans un fascicule *Sébastien et Roch, deux saints populaires dans les Hautes-Alpes* édité par les éditions du Laus, on y découvre la vie de saint Roch :

« Saint Roch est né entre 1345 et 1350 dans une riche famille montpelliéraine. Après la perte de ses parents, il donna ses biens aux pauvres et partit en pèlerinage à Rome. Sur sa route, il soigna de nombreux malades de la peste. Lors de son retour, il contracta lui-même la maladie, sans doute à Plaisance, en Italie. Il se retira dans une forêt où un chien dérobait un pain à la table de son maître et le lui apportait chaque jour. Le maître, Gothard, découvrant le manège de l'animal, aida le saint et devint son disciple. Miraculeusement guéri, Roch reprit sa route, mais fut pris pour un espion dans l'une des villes traversées. Son oncle, seigneur des lieux devant lequel il comparait, ne l'a pas reconnu. Il resta emprisonné pendant cinq ans. Il mourut en prison durant une nuit du 15 au 16 août, il fut identifié après son décès grâce à sa tache de naissance en forme de croix et reçut des funérailles grandioses.

Patron des antiquaires, des carriers, des lépreux, des médecins et des chirurgiens, des maîtres-chiens, des prisonniers, il est invoqué pour soulager les difficultés à marcher. Il est fêté le 16 août.

Ce récit hagiographique semble mêler les vies de plusieurs personnages. Certaines traditions optent pour un retour et un décès à Montpellier, d'autres en Italie du nord. Pierre Bolle avance un doublet hagiographique à partir du saint montpelliérain, protecteur contre la peste, et de saint Racho, aussi nommé Roch, évêque d'Autun au milieu du VII^e siècle et martyr, qui protège contre les tempêtes. Cette fusion, favorisée par l'homonymie, est amplifiée par la proximité phonétique de leurs attributs peste et tempeste, d'autant plus que la médecine médiévale pensait que l'air ambiant était le principal vecteur des épidémies.

Son culte semble partir de Voghera, en Italie du nord et s'étend rapidement dans toute l'Europe du sud à la fin du XV^e et au cours du XVI^e siècle. »

Le Roquet du saint

Pour la petite histoire, le petit chien salvateur de Roch s'appelait « Roquet » et son appellation a traversé les siècles pour désigner finalement un petit chien hargneux. Une légende raconte que le chien était saint lui aussi à sa manière. Il léchait les plaies que son maître soignait et les plaies s'en allaient pour ne plus revenir. Saint Roch et Roquet ne se quittaient pas. Un jour saint Roch mourut... Quand il fut mort, son chien mourut aussi. Il n'avait qu'une petite âme légère, Roquet, si bien qu'il arriva, comme de juste, en même temps que saint Roch, devant la porte du Paradis. L'entrée du chien fut refusé, puis à force d'acharnement (comme un roquet), Dieu lui donna une dérogation pour entrer au Paradis au grand dam de saint Pierre qui avait peur que tous les animaux envahissent ce jardin d'Éden.

La légende ventavonnaise

Pour relier tout ça à Ventavon, une histoire transmise oralement s'est greffée à l'hagiographie de Roch :

« La légende dit que saint Roch empruntant le chemin de Compostelle pour se rendre en pèlerinage à Rome depuis Montpellier est arrivé à Ventavon au moment où l'angélus sonnait à l'église du village. Dans sa prière, il demande à Dieu de stopper l'épidémie de la peste et de préserver les populations locales. »

Réelle anecdote ou légende qui aurait traversé plus de 600 ans d'Histoire... Réelle, pourquoi pas, quand on sait que le clocher a dû être rajouté à l'église Saint-Laurent au XIV^e siècle, à la même époque où saint Roch effectuait son pèlerinage à Rome par le chemin de Compostelle.

Par contre, cela semble peu crédible, car la pratique de faire sonner l'angélus matin midi et soir fut ordonné par Louis XI un siècle après, en 1472, dans tout le Royaume. Puis, cette pratique s'est répandue en France et dans les autres pays.

D'autres historiens attribuent la création de l'Angélus à François d'Assise (1181-1226) qui lors de son voyage en Orient eut l'idée de créer un appel à la prière des catholiques, semblable à l'appel à la prière des musulmans. Là, ça rendrait l'histoire des cloches de Ventavon plus crédible puisque saint François vivait antérieurement à saint Roch.

Tout est matière à tergiverser et les faits historiques sont souvent transformés par l'imagination populaire ou sont agrémentés d'anecdotes plus ou moins merveilleuses peut-être dans le seul but de garder les fidèles dévots. Mais reconnaissons que l'Histoire est faite d'une multitude de belles histoires.

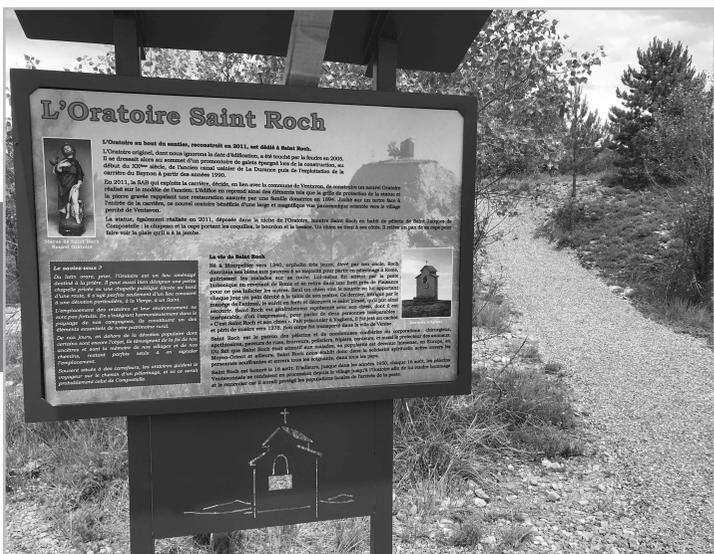
Peste dans les Hautes-Alpes

Dans ce fascicule cité plus haut, on peut y lire que les épidémies sont récurrentes : « Entre les XIV^e et XVIII^e siècles, la peste toucha les Hautes-Alpes à plusieurs reprises. En 1348, la peste noire arrive d'Italie en passant par Montgenèvre. En 1483, 1520, 1564, 1598, 1630 et 1720, c'est par les Marseillais fuyant l'épidémie en remontant la Durance qu'elle parvint dans le territoire. De nombreuses mesures sanitaires furent prises par les autorités : exclusion des marginaux, quarantaines, contrôle des animaux... Des parfums furent utilisés pour désinfecter les lieux et les malades. Des hôpitaux et des maladreries sont installés à proximité des villes.

Les moyens humains semblant insuffisants, la population se tourna vers les saints guérisseurs, en particulier saint Roch, et de nombreuses chapelles et œuvres furent créées pour implorer leur protection et pour leur rendre grâce à la fin des épidémies. Saint Roch étend sa protection aux animaux par la distribution de sel béni le jour de sa fête. Des processions ont été organisées régulièrement, certaines ont toujours lieu aujourd'hui.

Plusieurs dizaines de ces édifices, églises, chapelles et oratoires, existent encore dans le diocèse de Gap et d'Embrun. Ce sont ceux qui font suite aux épidémies de 1630 et 1720 qui seraient les plus nombreux. »

DB



© J.L.L. - 2020

© DB - 2020

La communication est l'affaire de tous

Le 13 juin 2020, quatre conseillers municipaux, Régis Roumieu, Nathalie Bouchet, Norbert Montesinos et Jean-Luc Lang, nouvellement élus se sont proposés pour créer un groupe de travail municipal afin de réfléchir sur la « Communication ».

Pour leur première réunion, ils ont invité Denis Buffet, prestataire de la commune en matière d'information (Ventavon INFO, ventavon.fr et le panneau électronique) depuis plusieurs années et dont la municipalité a renouvelé le contrat dernièrement.

Leur objectif est d'émettre des idées, de favoriser les initiatives privées d'actions locales de tout genre, d'améliorer la communication entre tous les Ventavonnais et de rendre notre commune plus attractive.

Rencontre avec les élus

Après avoir fait le tour de quelques quartiers ventavonnais lors de la campagne des municipales, ils s'aperçoivent que les gens ne réclament pas forcément plus d'infos, mais plutôt des rencontres personnelles avec les élus dans un cadre informel « hors mairie ».

La réponse serait donc de développer encore plus le contact entre les élus et la population afin qu'une relation s'instaure régulièrement d'une façon cordiale, sereine et directe.

Une idée est émise : les élus pourraient, deux fois par an, faire le tour des popotes lors de la distribution du bulletin communal, un prétexte tout trouvé pour saluer, boire un coup, connaître, écouter et relever les satisfactions ou doléances des habitants de la commune.

Bilan

Lors de cette réunion, un audit est réalisé de ce qui se fait à Ventavon au niveau de l'information, soit par la commune, soit par des initiatives personnelles ou soit par les associations et amène le groupe à proposer des actions et à réfléchir sur la manière d'évoluer.

Si la communication n'est pas seulement de l'info, cette dernière reste importante pour se sentir concerné, suivre les projets, les règlements, les avis préfectoraux, les événements, les activités associatives locales... On remarque d'ailleurs que les mandatures précédentes ont toujours œuvré dans ce sens d'une manière transparente.

La continuation de l'information est essentielle, elle doit être attrayante et accessible à tous.

Ventavon INFO

On constate que le bulletin municipal Ventavon INFO est devenu une institution au vu de sa continuité mais nous voudrions vous proposer de participer encore plus à cette publication en vous laissant une page pour vous exprimer, en écrivant sur la vie de la commune, en racontant des faits et en apportant votre pierre à l'édifice de manière positive.

Site ventavon.fr

Pour le site internet ventavon.fr, il a été réalisé pour répondre à un besoin local afin que chacun puisse y trouver l'info intéressante grâce au menu (comme le dossier du PLU, les arrêtés municipaux ou préfectoraux, les rapports d'école, les annonces d'événements, les fonctions des élus, etc.).



Il rentre en complément de la publication papier semestrielle, du fait de sa mise à jour régulière et permet d'avoir des annonces pour les prochains jours. Une chose est sûre, les Ventavonnais sont informés !

Débit internet

On pourrait penser que les Ventavonnais sont tellement envahis d'infos que beaucoup oublient ou n'ont pas envie d'aller chercher celles-ci sur le site ventavon.fr. Et puis, il y a ceux qui n'ont pas la facilité de la pratique d'Internet et d'autres qui n'ont pas le débit de réseau suffisant pour que la connexion soit correcte.

Alors, faut-il attendre que l'augmentation du débit des données sur Internet et l'amélioration des réseaux de téléphonie mobile promises pour fin 2022 arrivent ou faut-il bousculer les choses ? Il faudrait donc étudier, questionner les instances ad hoc, voir ce qu'il est possible de faire pour accélérer l'obtention de la 4G et de la fibre optique sur tout le territoire communal (notamment pour l'habitat collectif : voir encadré ci-contre).

Nous avons manqué la première offre d'aide aux communes du programme européen WIFI4EU qui permettait d'installer dans notre commune des équipements Wi-Fi dans des lieux publics qui ne sont pas encore dotés d'un point accès Wi-Fi gratuit, nous attendons donc la prochaine offre.

Facebook en question

Considérant que la communication par Facebook devient incontournable, l'ouverture d'un compte Facebook a aussi été évoquée pour son côté interactif et rapide. Juan Moreno, maire de Ventavon arrivé en fin de réunion a un avis nuancé, et considère qu'il faut s'en tenir à une information essentielle et ne pas tomber dans le déballeage de choses futiles souvent publiées sur ce réseau et recommande la prudence avant de s'engager dans ce type de communication.

L'application WhatsApp

L'application WhatsApp est une messagerie instantanée que vous pouvez télécharger gratuitement sur votre smartphone. Celle-ci permet à deux personnes ou à des groupes plus grands (ayant également téléchargé l'application) d'échanger des messages, images, vidéos ou des messages audio via une connexion Internet (wifi ou données mobiles) de manière illimitée. Cette application est en train de surpasser l'usage du téléphone ordinaire et des textos (sms) qui eux restent facturés à l'unité par votre opérateur téléphonique. L'utilisation de WhatsApp pourrait permettre de garder plus facilement la confidentialité de vos communications et de choisir vos groupes communicants.

Flyer en papier

La parution périodique d'un flyer en papier pour annoncer les événements de la commune, les activités associatives, les spectacles ou les animations est aussi un moyen apprécié par les habitants, surtout pour ceux qui ne pratiquent pas Internet. Pour cela, il faudrait que chaque association anticipe les dates de leurs activités afin que le groupe de travail puisse faire paraître trimestriellement par exemple ce type de prospectus.

Panneaux d'affichage et application smartphone

Le panneau d'affichage électronique est un bon moyen d'informer mais il reste plutôt à destination des gens du village, des parents d'élèves, des visiteurs de la mairie ou du village.

En complément, une autre idée est suggérée: l'affichage papier traditionnel sur des panneaux placés à des endroits de passage clé dans les différents quartiers de la commune permettrait de mieux informer les gens ne se rendant pas au village ou n'ayant pas de smartphone pour le lire sur l'application (gratuite) « CentoLive » ou d'ordinateur pour le lire également sur le site ventavon.fr.

Message SMS ou texto

La téléphonie mobile avec l'usage des messages SMS ou textos est utilisée par la majorité des gens et même par les personnes les plus âgées.

Avec l'accord des personnes intéressées nous pourrions envoyer des avis ou annonces concernant la commune sous forme de textos. Puis, le relais de ces informations pourrait se faire plus facilement.

A la suite de cambriolages récurrents, une commune voisine a mis en place ce moyen de communication pour s'avertir entre voisins et ainsi être plus vigilant lors de comportements suspects de gens inconnus aperçus sur le territoire communal. Une idée à réfléchir au vu des cambriolages qui se sont produits sur notre commune ces derniers mois.

Déploiement des réseaux de fibre optique par SFR-FTTH

Le Syndicat Mixte Ouvert SUD THD et le Département ont décidé de retenir la proposition de l'opérateur SFR afin qu'il développe la fibre optique à ses frais sur l'ensemble du territoire des Hautes-Alpes, soit environ 100 000 habitants en excluant la ville de Gap où l'opérateur Orange a manifesté son intérêt d'investissement en 2013.

Une convention a été signée en juillet 2019 qui prévoit un investissement de plus de 200 millions d'euros, entièrement pris en charge par SFR, et la couverture de l'ensemble des Haut-Alpins à fin 2022, par un réseau de fibre optique mutualisé où les 133 748 locaux d'habitation ou professionnels auront bien entendu le choix de leur fournisseur d'accès internet.

Comment équiper son logement

Le raccordement des logements individuels

Il est réalisé après abonnement auprès d'un opérateur commercial, Fournisseur d'Accès Internet (FAI) présent sur le réseau, à partir d'un boîtier situé dans la rue et posé par l'opérateur aménageur de l'infrastructure (généralement dans une chambre en voirie ou sur un poteau) destiné à desservir un ou plusieurs pavillons.

L'habitat collectif : immeubles en copropriété ou bailleur, lotissement de pavillons avec voirie privative

Une convention d'opérateur d'immeuble doit être signée avec SFR-FTTH pour autoriser l'installation d'un point de raccordement dans les parties communes ou les voies d'accès aux pavillons. Cet équipement en partie privative est réalisé aux frais exclusifs de l'opérateur aménageur, cela ne coûte rien aux habitants. Sans ces conventions, SFR-FTTH ne pourra pas déployer les infrastructures au sein des colonnes montantes des immeubles ou dans les lotissements privés.

IMPORTANT

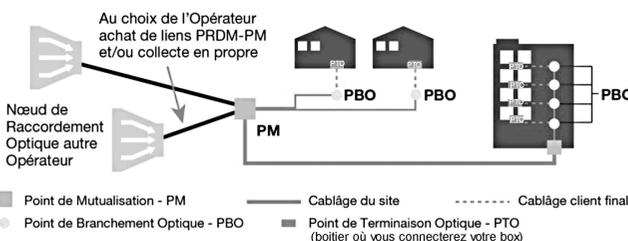
>>> Afin d'anticiper et permettre une grande et non négligeable optimisation du temps et d'efficacité, il faut donc que l'ensemble des propriétaires ou syndics concernés prenne contact directement auprès de la société ERT Technologies, partenaires de SFR-FTTH.

Contact pour établir une convention :
sfrftth@sfr-ftth.com

Pour en savoir plus :
sfr-ftth.com/copropriete-syndic/



Accès aux lignes Fiber To The Home - FTTH en zone moins dense



... La communication

Nous pourrions également réétudier avec le conseil municipal, l'installation de caméras de surveillance dans les quartiers où des infractions ont été signalées à plusieurs reprises.

Ventavon plus attractif

Le groupe de travail estime que la communication doit dépasser le côté local ventavonnais. En effet si le but premier est d'informer ou de favoriser le lien entre les gens de la commune, il est important de rendre Ventavon attractif pour inciter les gens à venir s'installer chez nous, maintenir une population active, éviter la fermeture des écoles et créer une ambiance ou un endroit où nous avons envie de rester.

Les initiatives ventavonnaises

Les fêtes, les cérémonies officielles et les animations créées par les particuliers, la commune ou les associations sont des moments d'échange et donc de communication. On remarquera la fête des voisins qui passé un temps réunissait les villageois, les animations culturelles municipales dites « de Bibliothèque » pour les grands et les petits, les inaugurations de la municipalité avec des apéros bien garnis, le comité des fêtes qui maintient ces fêtes et jeux traditionnels comme le feu de la Saint-Jean, la fête votive, le carnaval et les boules les jeudis soirs d'été où le côté convivial attire toujours du monde de l'extérieur.

L'auberge du Prieuré, avec ses animations périodiques, ses bons petits plats et le sens de la communication de Jean-Marie l'aubergiste, anime en quelque sorte ou fait vivre le village.

Il y a aussi, l'association Vivre en Val Durance qui avec son marché de Valenty regroupe toutes les associations de la commune, les artisans, producteurs et organismes locaux et fait participer les gens en les impliquant.

Les résidences d'artistes suivies d'un spectacle original (Opéra bouffe), comme le faisait l'association Nota Bene avec un groupe de chanteurs lyriques, il y a quelques années, créait une ambiance au village où il faisait bon vivre et en même temps sensibilisait et initiait les villageois et le public à l'expression artistique.

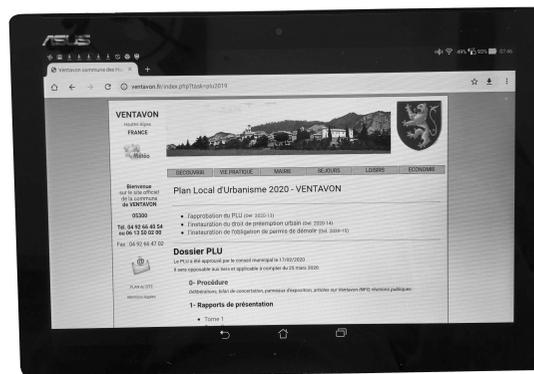
Et puis, bien sûr, il y a la réussite du vide-grenier réalisé par Gym Plaisir pendant dix ans. Cette association en faisant participer des dizaines d'habitants de la commune à la réalisation de cet événement a créé des liens entre tous et rameuté les gens des alentours. Dans les Hautes-Alpes, la désignation de Ventavon s'associe désormais avec vide-grenier, même si son organisation ne s'est pas produite en 2019.

Toutes ces citations et celles que l'on a oubliées sont bien sûr là pour rendre hommage à tous les acteurs de Ventavon et à leurs idées originales qui font aussi de la communication, en incitant les gens à se rencontrer ou à venir à Ventavon.

L'idée d'aller voir ailleurs, dans les communes voisines voir ce qui s'y passe au niveau des animations peut également nous donner de nouvelles idées, il faut donc aussi sortir de Ventavon.

Un village charmant

Nous avons un village bien placé dans la vallée de la Durance, et de nombreux visiteurs s'arrêtent pour en faire le



tour. Mais, il y a deux bâtiments souvent fermés et non visitables, il s'agit de l'église et du beffroi.

Pour l'église, s'il est difficile de la laisser ouverte sans surveillance, une idée est proposée pour y remédier. Ce serait d'ajouter un plexiglas ou un grillage dans le sas de l'entrée afin de laisser les visiteurs avoir un aperçu de l'édifice.

Nous pourrions éventuellement donner la clé de l'église et celle du beffroi à une personne de confiance, ou pourquoi pas à l'aubergiste qui pourrait de cette façon la prêter aux gens de passage dans son établissement qui désirent les visiter.

Nous pourrions également organiser lors de la fête du patrimoine par exemple, un tour de village « guidé » pour découvrir les différents points intéressants.

Les autres médias locaux

La publication des annonces concernant la commune sur la presse locale se passe bien et les correspondants du Dauphiné Libéré pour ne citer qu'eux ont toujours accueilli nos infos avec bienveillance.

Gérald Garnier, habitant à la Peyrouse (lieu-dit de Ventavon) et correspondant de Mag'ville & Villages (du Pays Sisteronais-Buëch) a rédigé quelques portraits de Ventavonnais, notamment dans le numéro 27 de janvier 2020 avec « Louis Brachet poursuit sa quête » et dans le numéro 28 de mars 2020 avec Denis Buffet « Le Berger du patrimoine ». Une façon de parler du pays de Ventavon.

Dernièrement, les paroissiens et la SAB du Beynon se sont chargés de faire venir DICI TV pour retransmettre sur la chaîne de télévision locale la messe d'action de grâce de la sortie de la pandémie célébrée par l'évêque de Gap et le curé autour de l'oratoire Saint-Roch. Un sujet d'actualité tout trouvé, pour redonner aux âmes égarées un peu de spiritualité, pour convaincre les hauts-alpins de l'essentialité de creuser des trous et bien sûr de faire le buz pour Ventavon.

La Com est donc l'affaire de tous !



APPEL WIFI

Comment téléphoner avec un réseau mobile déficient

Grâce à la fonctionnalité VoWifi également appelée « Appels Wifi », il est aujourd'hui possible d'utiliser n'importe quel réseau Wifi pour passer un appel ou envoyer un SMS via son smartphone lorsque le réseau mobile n'est pas accessible.

Toutefois, pour profiter du service Appels Wifi, vous devez être équipé d'un téléphone mobile compatible.

Les appels sur Wi-Fi sont proposés par Orange (et Sosh), SFR (et RED), Bouygues Telecom, Pritel et La Poste Mobile. Pour profiter gratuitement du service VoWifi, il suffit d'activer la fonctionnalité dans les réglages du téléphone lorsque vous êtes abonné à un forfait 4G de l'un de ces opérateurs. Chez certains SFR et RED néanmoins, vous devez également activer une option gratuite nommée « Appels WiFi » depuis votre espace client, l'application SFR & Moi ou encore en contactant le service client de l'opérateur.

Les services d'appels Wifi et de SMS via le Wifi ne sont pas encore disponibles chez Free Mobile.

Plus de détails
sur le site
ariase.com



Système d'Information Géographique

Depuis 4 ans, le secrétariat de la mairie dispose d'un outil informatique très performant, le Système d'Information Géographique ou SIG, qui lui permet en quelques clics d'accéder aux données géographiques de la commune. Ce logiciel est constitué de nombreuses couches ou calques, chacune comportant de nombreuses données techniques, principalement sur la géographie au sens large et sur les réseaux (eau potable, Enedis, téléphone, fibre, assainissement).

Notre secrétariat l'utilise régulièrement pour renseigner les entreprises avant toute intervention ou avant tout travaux dans le cadre des DICT, ou pour répondre aux demandes de l'urbanisme, ou pour renseigner les notaires ou encore les administrés qui souhaitent connaître le cadastre par exemple.

Cet outil est appelé à prendre de plus en plus d'importance dans la communication interne et externe, en raison de la rapidité des réponses qu'il donne dans tous les domaines techniques où la commune doit intervenir.

L'image de marque de Ventavon et de VEOLIA...

Lors du conseil municipal du 29 juin 2020, Michel Dalmasso, directeur de secteur de *VEOLIA Alpes Assainissement* accompagné de deux autres responsables, est venu présenter le CSDU au nouveaux élus et répondre aux inquiétudes face aux nuisances olfactives de l'hiver dernier qui se sont propagées sur tout notre territoire et les communes voisines.

Il présente les différentes activités du site, la capacité du site, les arrêtés préfectoraux réglementant le tonnage et la provenance des déchets.

Il y a trois grands pôles : le centre de tri (déchets valorisables), le stockage des déchets ultimes enfouis et la valorisation (production électrique avec le biogaz, traitement des lixiviats)

L'arrêté préfectoral complémentaire du 29/01/2019 prévoit :

- la période d'exploitation d'exploitation de 20 ans se terminera en 2023
- une capacité annuelle de stockage en masse de déchets de 100.000 tonnes par an.

La capacité totale initiale de stockage de déchets était notifiée en volume soit 1.600.000m³ (*représentant 2.000.000 t*). Par arrêté, cette capacité s'est transformée en masse de 1.600.000 tonnes. Une autre demande d'exploitation (DDAE) est donc en cours pour combler le volume résiduel initial permettant de dégager une capacité de stockage de déchets de 400.000 t.

Les déchets proviennent des Hautes-Alpes et des communes limitrophes du 04. Depuis deux ans, il n'y a plus de déchets provenant du 06. La préfecture peut exiger pour une période donnée que le CSDU accepte des déchets d'un autre département.

Les quantités de pluie exceptionnelles rencontrées d'octobre à décembre 2019 ont provoqué des dégradations locales de la couverture d'un des casiers de stockage des déchets. Ce qui a provoqué des odeurs insupportables et des plaintes. Le Maire de Ventavon a donc saisi en urgence les services de l'Etat et la DREAL pour que des travaux soient diligentés sur le site afin de remédier à ces nuisances. La Préfète des Hautes-Alpes a décidé de réunir la Commission de Suivi de Site le 23 janvier 2020. Une mise en demeure par arrêté préfectoral du 21 janvier 2020 a été faite à la *Société Alpes Assainissement* pour qu'elle mette en œuvre des dispositions destinées à remédier à cette problématique.

Au jour d'aujourd'hui, la société *Alpes Assainissement* semble avoir résolu ce problème et réparé les dégâts en réduisant les casiers et en bâchant les talus.

Question : ce genre d'incident se reproduira-t-il ?

Les dirigeants ont tout fait pour que cela ne se reproduise plus, mais ils ne sont pas à l'abri d'un autre incident d'un autre type.

Le Zéro odeur n'est donc pas garanti. Le CSDU est contrôlé par la DREAL qui leur impose des délais pour réparer et aux dire des intervenants elle pourrait même fermer le site si le CSDU ne répondait pas à ses injonctions. Question alors : où mettra-t-on les déchets ?

Scénario difficile à croire, au vu de la quantité de déchets ultimes produits par jour.

Les intervenants déclarent que les ordures ménagères devraient être plus triées par les particuliers, notamment les déchets fermentescibles afin qu'ils ne finissent pas au CSDU et provoquent ainsi des nuisances olfactives. Nous sommes donc tous responsables !

Alpes Assainissement voudrait mettre en place un site internet en relation avec la commune et les riverains pour jouer la transparence, avertir de la modification d'un arrêté, anticiper les travaux sur le site et pourquoi pas un site participatif. Une manière de redorer le blason de Ventavon entaché d'odeurs, d'avancer dans le bon sens et d'aller de l'avant.

Les élus sont invités prochainement à venir visiter le site du CSDU du Beynon.



ANNONCES



Savoir vivre ensemble

Nous sommes vraiment choqués de voir encore des filets usagés pour la protection des cultures et un bidon en fer déposés dans un endroit pas du tout prévu à cet effet, c'est-à-dire le Point Propre situé au Quatre Chemins.

Pour les filets paragrêle, une communication de la CCSB est faite habituellement une fois par an en novembre, de l'endroit où vous pouvez les déposer gratuitement afin qu'ils soient ensuite collectés et recyclés à 100% par ADIVALOR.

Tout renseignement : Claire Barus 04.92.66.25.49

Pour les encombrants, tel que les bidons en fer, vous devez les déposer à la déchetterie de Lazer.

Nous vous demandons de respecter les endroits de dépôt dédiés chacun pour un type de déchet afin de garder nos espaces publics et nos Points de tri «Propres».



PAROISSE

Messes à l'église Saint-Laurent

- dimanche 2 août 2020 à 11h
- samedi 29 août 2020 à 18h

CHANGEMENT DE MODE DE PAIEMENT de la cantine et garderie pour les enfants de Ventavon

A compter de la rentrée de septembre, les réservations et paiements devront se faire uniquement en ligne par les parents sur le logiciel 3D OUEST en y accédant par le lien suivant :

<https://parents.logiciel-enfance.fr/ventavon>

Un courrier va être adressé à toutes les familles d'ici la fin juillet. Pour les personnes qui avaient encore des tickets valables, elles doivent les ramener en mairie avant la rentrée pour que les secrétaires les récupèrent et créditent votre compte de la somme correspondante.

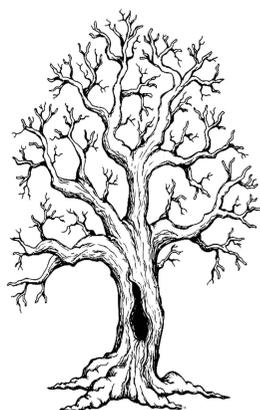


AFFOUAGE 2020

- Inscriptions en mairie :
du 1^{er} au 11 septembre 2020
(25€/affouagiste à payer par chèque à l'ordre du Trésor Public)

- Marquage des lots :
Vendredi 25 septembre 2020
de 8h30 à 12h
(minimum 10 personnes)

- Tirage au sort :
Samedi 10 octobre 2020 à 14h au pied des lots de bois
(en prolongement de la précédente coupe 2019 sur la RD 21)



un site internet rando.sisteron-buech.fr à partir de votre ordinateur ou bien l'application mobile «**rando sisteron Buëch**» disponible avec Android et iOS de votre tablette ou smartphone.

L'application mobile est utilisable avec ou sans connexion internet. Elle permet de se repérer sur le territoire et donne accès à toutes les informations de terrain.

Cette appli propose de définir votre itinéraire selon différents critères : difficulté, dénivelé, type de chemin, temps de parcours, description de la randonnée pas à pas ou encore selon des thématiques. Autant d'informations que l'on retrouve dans les guides de randonnée.

Le promeneur peut ensuite enregistrer ses itinéraires favoris, partager ses fiches randos sur les réseaux sociaux, imprimer et profiter des photos, recommandations et descriptions techniques qui viennent enrichir son choix d'itinéraire.



Déjà 149 randonnées répertoriées et mises à jour continuellement.

Un outil de la CCSB
rando.sisteron-buech.fr/



NATURA 2000

VENTAVON

- soirée chauve-souris :
lundi 3 août 2020 à 19h30
à la salle du Prieuré

SAINT-GENIS :

- sortie faune/flore : 06 août 2020 au matin
- sortie géologie : 27 août 2020 au matin
- sortie au crépuscule (pour parler des animaux de la nuit, de la pollution lumineuse et des constellations) au plan d'eau du Riou : 13 août 2020 en soirée.

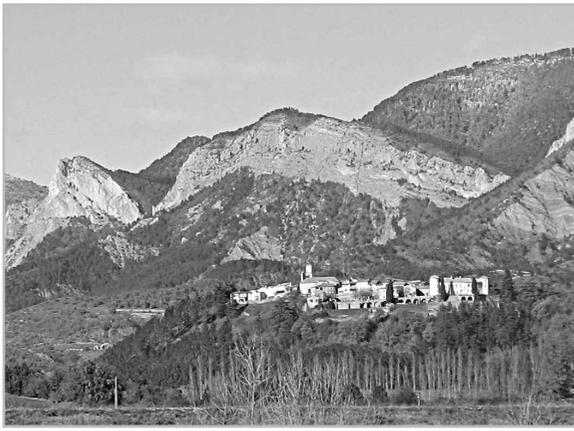
Infos : Adeline Bizart 07 86 34 02 24



SISTERON BUËCH BARONNIES PROVENÇALES
OFFICE DE TOURISME

Nouveau site internet
sisteron-buech.fr/fr





ETAT CIVIL

Naissance

- **Aminta CONTE**, fille de Kerfalla Conte et de Fatoumata Traore habitant à Valenty, est née le 10 janvier 2020.



Décès

- **Marie GONTARD** née Cesmat habitant au village est décédée le 21 janvier 2020 à l'âge de 96 ans.

- **Jean-Pierre TARASCO** habitant au Roussi est décédé le 19 mars 2020.

- **Jeanine BOURG** née Leneuf habitant au Grand Guibert est décédée le 20 mars 2020 à l'âge 81 ans.

- **Claude LENAY** habitant au Villard est décédé le 8 avril 2020 à Gap à l'âge de 86 ans.



Résultats des mots croisés de REGIS du Ventavon INFO n°52

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	
1	N	E	U	F	C	E	N	T	S			A	M
2	E	S	C	A	L	A	D	E			C	R	I
3	C	T		L	O	U	P			B	O	T	S
4	T	I		A	I				A	I	N	E	S
5	A	V	O	I	S	I	N	N	E	S			I
6	R	A	I	S	O	N	N	E	R	A	I	S	
7		G	L	E	N	N			S	E	C	U	S
8	M	E			N	O	M	S			R	O	I
9	I		G	R	A	V	I	E	R	E			P
10	C	R	O	I	S	E	R			U	E	P	I
11	A	E	R	E			Z	O	E				I
12	S	A	I	N	T	L	A	U	R	E	N	T	

Les mots croisés de H2 - D3 - L4 - J5 - L8

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													
13													

HORIZONTAL

1. Formation proposée à la MFR
2. Reproduction des poules, des truites ou des grenouilles
3. Eau plate. Coup arrière. Article
4. Station russe. Largeur de l'église de Ventavon en mètres. Bon discours
5. Environ 165 à la MFR. Donneras des sièges
6. Avança en liquide. Commun à un rien et à du bien
7. Hauts personnages. Il rédige les sous-titres des films
8. Début d'overdose. Fin de délit. Temps long. En Perse
9. Point près. Pirate avec un bustier. Haut lieu religieux du 05
10. Mangerais. En Israël
11. Un peu de Médoc. Poisson rouge. Article. Plutonium
12. Très lointain cousin disparu pour de bon
13. Sous sans ou. Fameux lac. Unité d'espace

VERTICAL

- A. Meilleures récoltes ventavonnaises
- B. Dans le gigot ou l'aioli. En forme d'œuf
- C. Le Beynon ou le Merdaric par exemple. Vieux roi péruvien
- D. Plante d'eau. Femme des îles. Doubles dans le Beynon
- E. Titane. Catastrophe. Léger sillon
- F. Amoureuse. Sans caractère
- G. Souvent basses, rarement hautes en Durance. Lieux de travail artisanaux
- H. Lobby des armes aux USA. Fleur ou disque.
- I. L'art d'être ensemble. Mois à l'envers
- J. Celui d'EDF est au bord du Beynon. Ville de grande braderie
- K. Néon. Pareras. Aussi avec ou
- L. Titre turc. Tromper.
- M. Type de sports pratiqué au Terrail. Article

Recherches historiques

présentées par Denis Buffet

Sur les traces des moulins à Ventavon et aux alentours

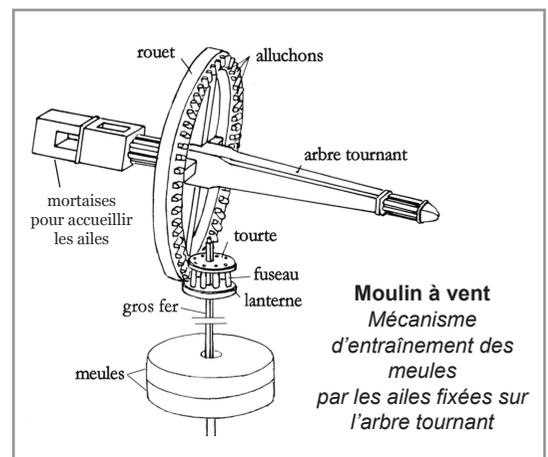
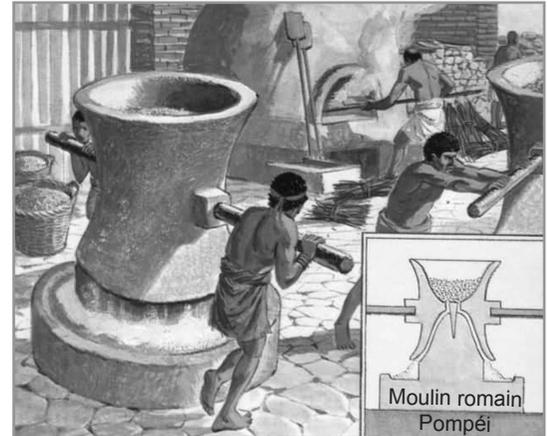
Nous avons répertorié au moins quatre moulins sur le territoire de la commune de Ventavon qui ont fonctionné à différentes époques et il ne nous reste aujourd'hui que quelques traces affirmant leur existence.

Tout d'abord, nous pouvons les repérer par la dénomination des lieux-dits et le marquage de symboles cartographiques désignant un moulin (à vent ou à eau) inscrits sur le plan de Cassini, le cadastre napoléonien et les différentes cartes d'état major. Les écrits des historiens du 19^e siècle nous permettent également d'évoquer leurs présences et les vestiges de meule, de substructions, de ruines, de traces de canal d'amenée et la mémoire orale nous permettent d'attester qu'il y avait bien des moulins à Ventavon.

Les localités ou simples lieux-dits avec le terme « Le Moulin » se retrouvent dans presque toutes les communes des Hautes-Alpes et c'est le cas chez nous à Ventavon avec plusieurs toponymes de ce type : **Le Moulin de La Peyrouse** (près du pont du Beynon - route de Laragne RD 942) au quartier de La Peyrouse, **le Moulin Vieux** plus en aval et également au bord du torrent du Beynon, et **Le Moulin de l'Isle** en bord de Durance.

Le Moulin du Beynon, dernier moulin de Ventavon en fonctionnement jusqu'en 1950 se situait au quartier « La Magdeleine » en amont et proche du vieux pont du Beynon (dit « de Napoléon » - route Gap-Sisteron RD 1085) a été détruit en 1970 car il se trouvait sur le projet de tracé du canal EDF de Sisteron.

Nous avons également tout proche de la limite communale, **le Moulin d'Horts** situé sur la commune d'Upaix fonctionnant avec l'eau du Beynon. Sur la route de Laragne (RD942) après avoir quitté le Maupas en allant sur Laragne, nous avons également le lieu-dit « Le Moulin » situé sur la commune de Lazer.



Les moulins haut-alpins

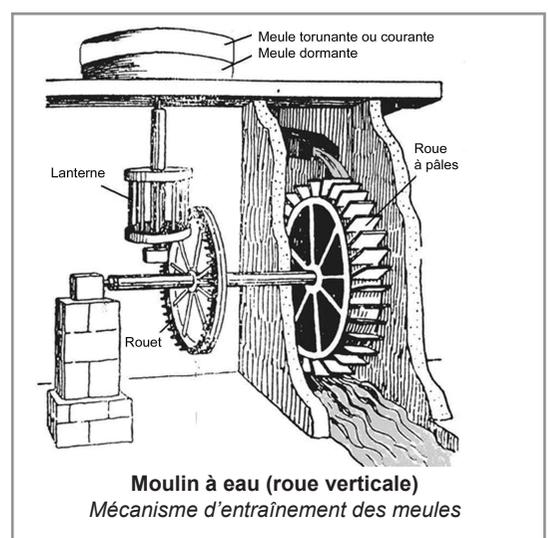
En 1809, d'après l'historien Alain Belmont, le département des Hautes-Alpes comptait 368 moulins hydrauliques.

Les moulins « à vent » étaient plus rares et ne venaient qu'en complément de leurs cousins à eau. D'une part, ils étaient connus pour faire une farine de moindre qualité car moulue irrégulièrement, mais d'autre part ils devaient les suppléer en cas de sécheresse ou de grand gel, afin que la population ait toujours moyen de se ravitailler.

Tout près de Ventavon nous pouvons noter sur la carte de Cassini un symbole cartographique représentant un moulin à vent en pierre près du promontoire du village d'Upaix à l'endroit appelé **Moulin d'Aure** (ne pas confondre avec son homophone *d'horts* cité précédemment).

En 1835, d'après Ladoucette¹, les Hautes-Alpes comptait 301 moulins hydrauliques, dont 271 sur les torrents et une trentaine environ sur les rivières.

Chaix² continuait en publiant en 1837 des chiffres multipliés par deux par rapport à ceux de Ladoucette, en dénombant 637 moulins à eau (pour le blé), chiffre ramené à 622 en l'année 1844, d'après les statistiques publiées en 1855 par le Ministère du Commerce et de l'Industrie.³



- 1- Jean-Charles François de Ladoucette : ancien préfet des hautes-Alpes (1802-1809)
2- B. Chaix : sous-préfet 1800-1815 et membre du conseil général du département
3- La vie publique dans les Hautes-Alpes du XIX^e siècle par Henry Thivot (1995)

Fonctionnement des moulins hydrauliques

La plupart de ces moulins à eau, majoritairement implantés sur notre territoire, étaient de construction fort simple : une roue à cuiller (roue horizontale, voir schéma ci-dessous) sur laquelle tombait obliquement un courant d'eau conduit par un chenal en bois, l'axe de la roue enfilait la meule mobile et la faisait tourner, sans le secours d'un engrenage.

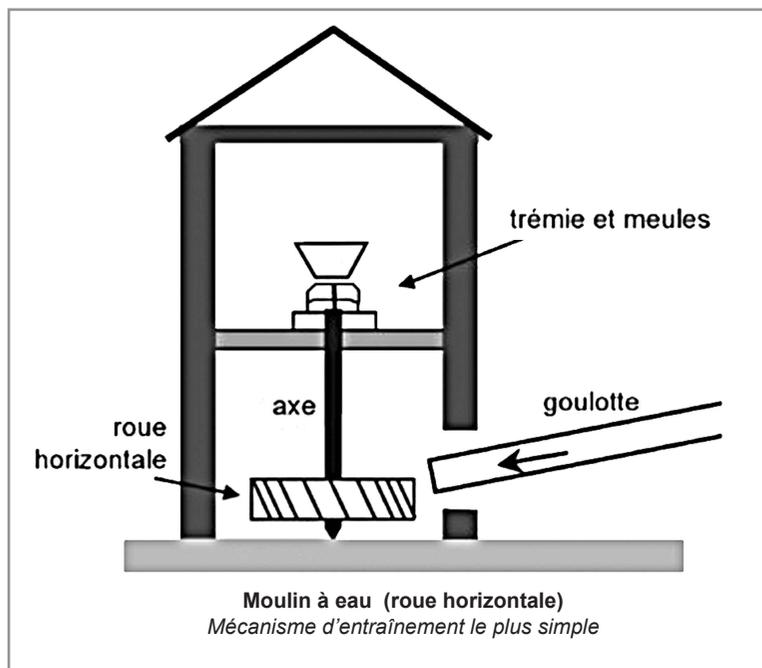
Les moulins situés au bord des torrents ne recevaient de l'eau qu'à l'époque des pluies ou de la fonte des neiges. Quand la retenue placée en amont, que l'on appelait « l'écluse » était pleine, la machine tournait, elle s'arrêtait lorsque l'écluse était vide, on attendait alors qu'elle fut remplie de nouveau, ce qui n'arrivait pas toujours très vite. Au XIX^e siècle, de très nombreux meuniers, propriétaires de moulins à eau étaient misérables. On dit même que certains moulins ne rapportaient pas 100F par an.

L'activité du moulin n'était pas régulière, selon le débit des eaux et la saison se succédaient des périodes de travail intensif ou de chômage. Les meuniers avaient des activités complémentaires.

Le moulin est composé de deux meules de 1,30 à 1,60m de diamètre. La meule supérieure (la courante ou la tournante) tourne, entraînée par l'arbre moteur, sur la meule inférieure, qui est fixe (meule gisante ou dormante). Sa vitesse est d'environ cent tours à la minute.

L'écartement entre les meules était réglable. Les meules étaient surmontées d'une trémie dans laquelle le meunier versait le grain. Le grain était broyé entre les meules et expulsé vers le bord grâce aux sillons sculptés dans la pierre et à la force centrifuge. Pour que la mouture ne se répandit pas, les meules étaient enfermées dans une archure, habillage en bois de forme ronde ou octogonale.

La plupart des moulins haut-alpins possédaient une roue horizontale qui permettait d'utiliser qu'un faible tirant d'eau. La roue à pâles horizontales est la première à avoir été utilisée. C'est le récepteur le plus simple, le moins coûteux, il transmet le mouvement directement à la meule.

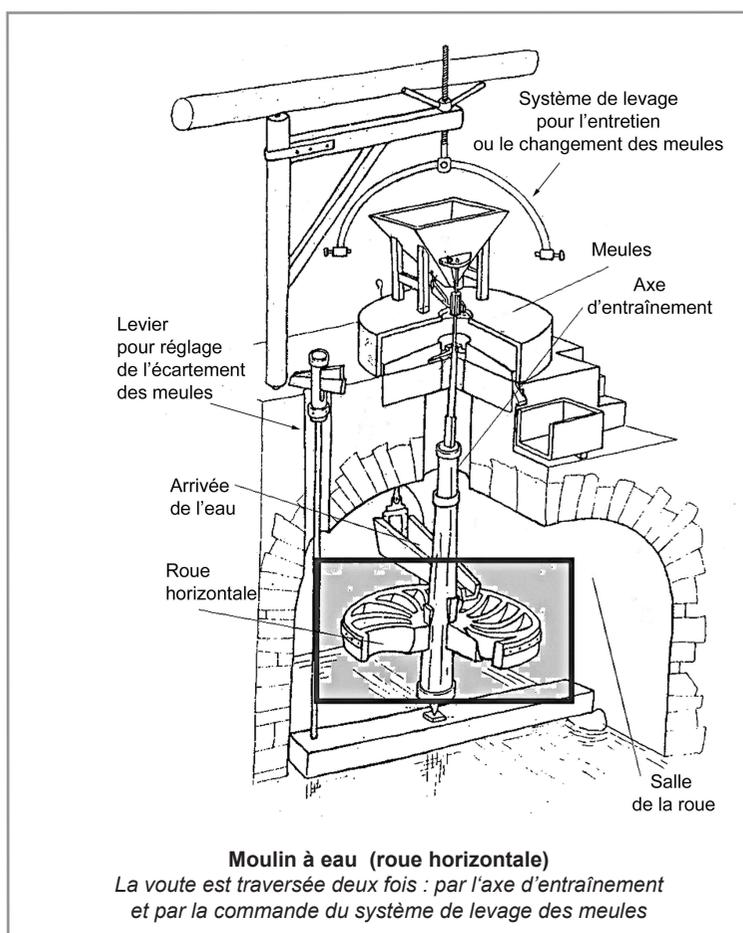


Système féodal, le moulin banal

Au Moyen Âge, il y avait au minimum un moulin banal dans chaque seigneurie.

Les banalités sont, dans le système féodal français, des installations techniques que le seigneur propriétaire est dans l'obligation d'entretenir et de mettre à disposition de tout habitant de la seigneurie. En contrepartie, les habitants de cette seigneurie ne peuvent utiliser que ces installations seigneuriales, pour un prix qui est fixé par le seigneur. Ce sont des services publics.

Puis plus tard, les moulins se sont multipliés au gré du développement de la population et le meunier était payé en nature (cela représentait 7 à 8% de la farine effectuée). Au bord de la Durance, les moulins étaient situés non loin des ports de bacs à traillles qui permettaient de traverser la Durance, afin de drainer un maximum de gens des deux côtés de la rivière.



Recherches historiques sur les moulins

Découverte d'une meule tronquée dans le torrent de Bonsecours

En prenant le sentier qui part de la maison forestière de Bonsecours pour rejoindre *Les Oustaus*, nous traversons par deux fois le torrent dit également de Bonsecours. Puis, ce torrent se sépare en deux branches. En quittant le sentier et en prenant le lit de l'affluent sous *Roche Courbe*, on aperçoit au bout de quelques pas une « meule tronquée » parmi de gros rochers. En effet, la montagne de *Roche Courbe* s'effondre régulièrement dans un couloir d'avalanche sur sa face Sud, mais sa face Ouest, où se trouve la meule, a tendance également à s'éroder et le lit de ce torrent sert de bassin de réception.

La pierre trouvée est parfaitement cylindrique avec un diamètre de 120 cm et d'une hauteur de 20 à 22 cm légèrement ébréchée face côté sol. Au centre et bien dans l'axe, un trou circulaire de 15 cm de diamètre parfaitement cylindrique. La pierre est tronquée à 30 cm de l'axe comme on peut la voir sur la photo ci-contre.

Cette pierre tronquée et ces dimensions (120x20cm) nous font penser à une pierre taillée spécialement pour servir de meule à un moulin. La pierre a dû être cassée en la taillant, ou en la roulant et le tailleur l'aurait probablement laissée sur place.

On peut donc supposer que le projet de son utilisation devait être réservé à un des moulins de la commune actuelle de Ventavon. A moins qu'il n'est été dédié aux anciens habitants de *Église Vieille* les plus proches de ce torrent. En effet, jusqu'au XIV-XV^e siècle, il y aurait eu sur ce serre d'*Église Vieille*, une église, une paroisse, un cimetière, un village fortifié et le château initial de Beaujeu de type castrum en pierre sèche. Il est à noter que la cuve des fonts baptismaux de l'église Saint-Laurent a été trouvée sur ce site. (voir VI 21 pages 9-13 - juillet 2004). Puis plus tard, les habitants, de ce quartier se dispersèrent dans le voisinage où s'élevèrent depuis de nombreuses fermes isolées dont une des plus proches devait être l'ancienne ferme de Bonsecours actuellement ruinée et jouxtant la maison forestière contemporaine.



Roche Courbe face Ouest



Meule parmi les rochers dans le lit du torrent - 2008



Meule tronquée - photo 2008



Meule presque engloutie par les alluvions du torrent - photo 2020

Moulin de La Peyrouse ou du Foreston

Le moulin à eau de La Peyrouse était situé sur la rive gauche du Beynon à l'Ouest et au pied de la butte du village de Ventavon, au lieu-dit appelé « Le Moulin » ou « Le Foreston » au bord de la route de Laragne (RD 942) à quelques dizaines de mètres du pont actuel.

Sur la carte de Cassini (avant 1789), le lieu « La Peyrouse » est mentionné (cf. *carte de Cassini page suivante*), mais aucun symbole de moulin y est noté.

Par contre, en 1811, sur le cadastre napoléonien, on voit apparaître le canal d'amenée venant du torrent du Beynon, le réservoir, le moulin et les canaux de fuite d'eau qui rejoignent le torrent du Villard (cf. *cadastre ci-dessous*).

Nous savons qu'entre 1834 et 1848, le meunier du « moulin de la Peyrouse » s'appelait Casimir Giraud (né en 1800). Puis, il y a eu son beau-frère Victor Giraud né en 1827 et le gendre de ce dernier Victor François Scipion Giraud né en 1851 qui ont été meuniers successivement. On suppose que le moulin a fonctionné jusqu'au début des années 1900.

Puis sur les cartes successives (carte d'état major 1955) le lieu garda le nom de « Le moulin » ou « Foreston ».

Les crues du Beynon

En consultant de nombreuses archives, nous trouvons souvent des demandes de subventions pour la construction de digues aux abords du torrent du Beynon. Il semblerait qu'à cette époque le Beynon emportait épisodiquement les terrains agricoles, les digues et les installations de prise d'eau du canal du moulin.

En 1808, M. Tournu de Ventavon, maire de Jarjayes, propriétaire de terrains au quartier de la Peyrouse, demande la construction d'une digue sur le Beynon

pour éviter que les terrains soient emportés par les crues.

En 1834, l'eau du Beynon a emporté la digue qui garantissait la prise d'eau du canal du moulin de Casimir Giraud, meunier et de ses propriétés qui risquaient d'être emportées au premier débordement du torrent. En 1836, Casimir reçoit l'autorisation de construire une digue sur la rive gauche du Beynon. On sait également qu'en 1848, Casimir Giraud (qui était également propriétaire au quartier du Villard) était toujours meunier à La Peyrouse.

En 1859, le sieur Prève, notaire à Ventavon et propriétaire d'un terrain rive droite du Beynon juste en amont du « pont en bois » de la route de grande communication n°12 (Laragne - Monetier) demande la réalisation d'une digue pour protéger son terrain. D'après le plan du pétitionnaire, le canal d'amenée existait toujours en 1859.

En 1872, le torrent du Beynon a causé de grands dommages sur les terrains situés au-dessous du pont du même nom au quartier de la Bauche. Giraud André et Bertrand Cyprien, propriétaires demandent secours pour la construction d'une digue.

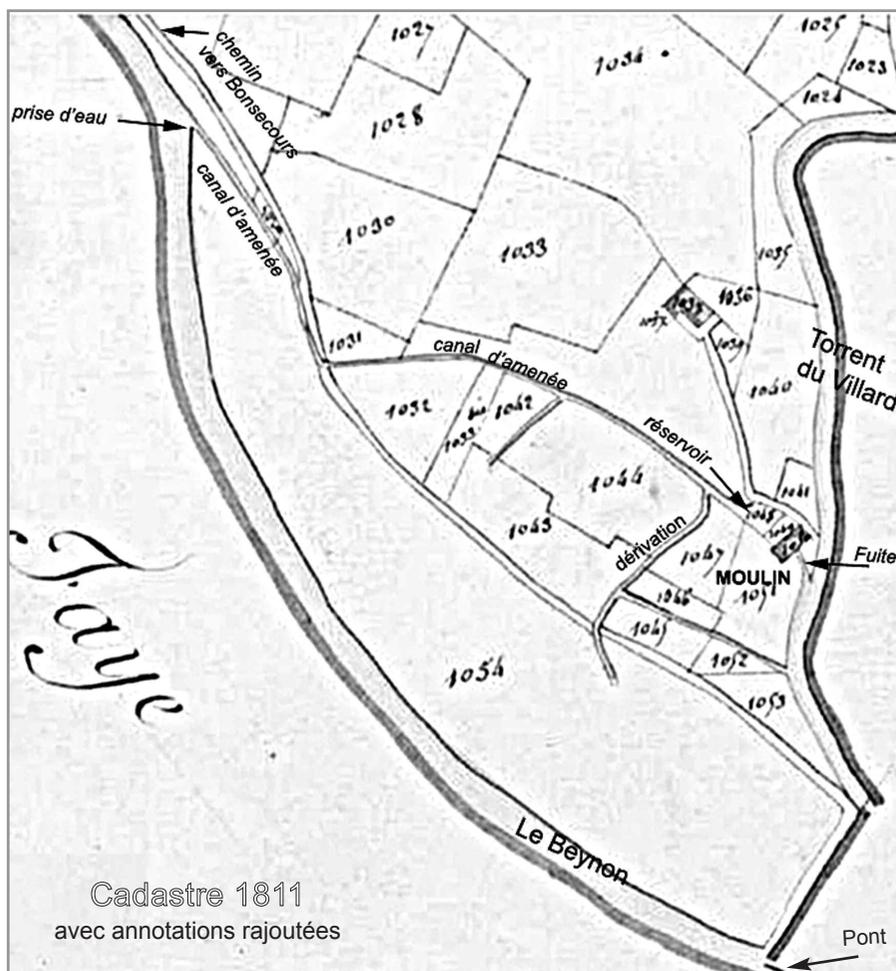
En 1877, une pluie torrentielle a changé le cours du Beynon à La Peyrouse.

D'après Jean-Paul Garnier né en 1941, Victor François Scipion Giraud (né en 1851), son arrière grand père maternel, était meunier. Il s'est marié en 1880 avec Marie Giraud (du même nom) fille d'un autre Victor Giraud né en 1827 qui était meunier aussi en 1881 et beau-frère du premier meunier connu Casimir Giraud (*source : Recensement et Geneanet*).

Ce Victor de 1827 aurait eu une fille Victorine, puis celle-ci se serait mariée avec Jean-Luc Truc (de La Faurie). Ces derniers auraient eu une fille appelée Jeanne qui se serait mariée avec Jean Honoré Garnier (d'Ancelle). De-là, est né Jean-Paul et Maryse Garnier. Le fils de Jean-Paul, Gérald Garnier habite à La Peyrouse dans la maison située au-dessus de l'ancien moulin. Maryse mariée avec Max Montagnier sont propriétaires de l'ancien moulin où habitent actuellement Amanda Lovegrove et Stéphane Hanff.

La prise d'eau était placée dans le Beynon à la hauteur de l'affluent « Torrent de Saint-Martin ». Le canal d'amenée irriguait également les prés alentours.

Si Jean-Paul Garnier se rappelle avoir curé le canal d'amenée d'eau, il n'a jamais vu le moulin fonctionner. La roue horizontale qui donnait le mouvement à la meule était placée au sous-sol. L'eau passait dessous la maison pour aller se jeter dans la « Combe Bagno », torrent qui vient du Villard. (cf. *cadastre 1811 ci-contre*)



Recherches historiques sur les moulins

Moulin Vieux

En prenant la rue des Sallas en direction de la Gargasse et de La Garenne, vous trouvez un chemin « Rue du Moulin Vieux » qui vous emmène à la maison d'Elie et Céline Bernager au bord du Beynon.

En 1755, il n'y aurait eu qu'un seul moulin à Ventavon en fonctionnement si l'on en croit cette mention retrouvée dans *Les Annales des Alpes* publiées en 1907¹ :

« Le torrent de Beynon qui descend de Beaujeu, cause quelquefois des dommages dans les fonds voisins ; il est à sec dans l'été, et ne peut faire aller le moulin, que le seigneur a fait construire auprès, qu'au printemps et en automne. Il n'y a point d'autres usines dans la communauté que le four et moulin banal, qui appartient au seigneur. »

On pourrait imaginer que l'auteur voulait parler de ce moulin situé au lieu-dit appelé actuellement « Le Moulin Vieux » et qu'il eut été un des moulins banaux d'avant la révolution.

Elie Bernager avait acheté, il y a quelques années, une maison en ruine située à ce lieu-dit « Le Moulin Vieux » à la famille Mourou, puis il l'a retapée.

La maison actuelle rénovée aurait été la maison du meunier avec au rez-de-chaussée les étables et à l'étage son habitation accessible avec une échelle.

Quant au moulin, il se trouvait probablement derrière la maison. On voit encore les substructions de bâtis (talus) qui représentent un peu plus en amont la forme d'un entonnoir. Cela nous laisse à penser à un réservoir d'eau qui aurait pu se trouver accolé au dit moulin écroulé. Un mur a été refaçoné avec les pierres récupérées.

En contrebas, dans la pente on trouve également des traces de restanques qui auraient pu être l'emplacement des jardins du meunier, irrigués par le réservoir présumé.

Sa situation en bord de torrent nous laisse à penser à un moulin à eau. Ces traces de réservoir présumé le surplombent d'une quinzaine de mètres ce qui laisserait supposer que la prise d'eau ait été faite très loin en amont. Aucune trace d'un canal d'amenée n'a été retrouvée.

Le fait qu'il soit appelé « Le Vieux Moulin » sur la carte de Cassini, démontre déjà qu'il ne fonctionnait plus ou qu'il était quelque peu ruiné à l'époque de la réalisation de la carte de Cassini. Il serait donc bien antérieur à 1789 date de finition des relevés topographiques de la famille Cassini².

Malgré tout, on peut se poser la question de sa qualification en voyant le pictogramme de la carte de Cassini à l'endroit de ce lieu-dit. Le symbole cartographique représente un moulin à vent montrant seulement la moitié de la voilure de ses ailes et d'une hauteur réduite comme une hypothèse d'un moulin à vent dans un état vétuste ou ruiné. (*voir carte de Cassini page ci-contre*). L'endroit est plutôt encaissé et mal choisi pour un moulin « à vent », donc cette supposition n'a pas la première place.

Plus tard, sur le cadastre napoléonien (1811) et la carte d'état major (1820-1866) aucun réservoir ou canal d'amenée généralement notifiés en couleur bleu ne sont dessinés. On y voit seulement deux constructions à cet endroit coloriées en rouge.

Tout cela démontre qu'il était bien l'un des plus « vieux moulins » de Ventavon.

1- source : *Annales des Alpes: Recueil périodique des Archives des Hautes-Alpes, Volumes 11 à 12 (ADHA 1907)*
2- laps de temps des relevés cartographiques de Cassini : 1753-1789

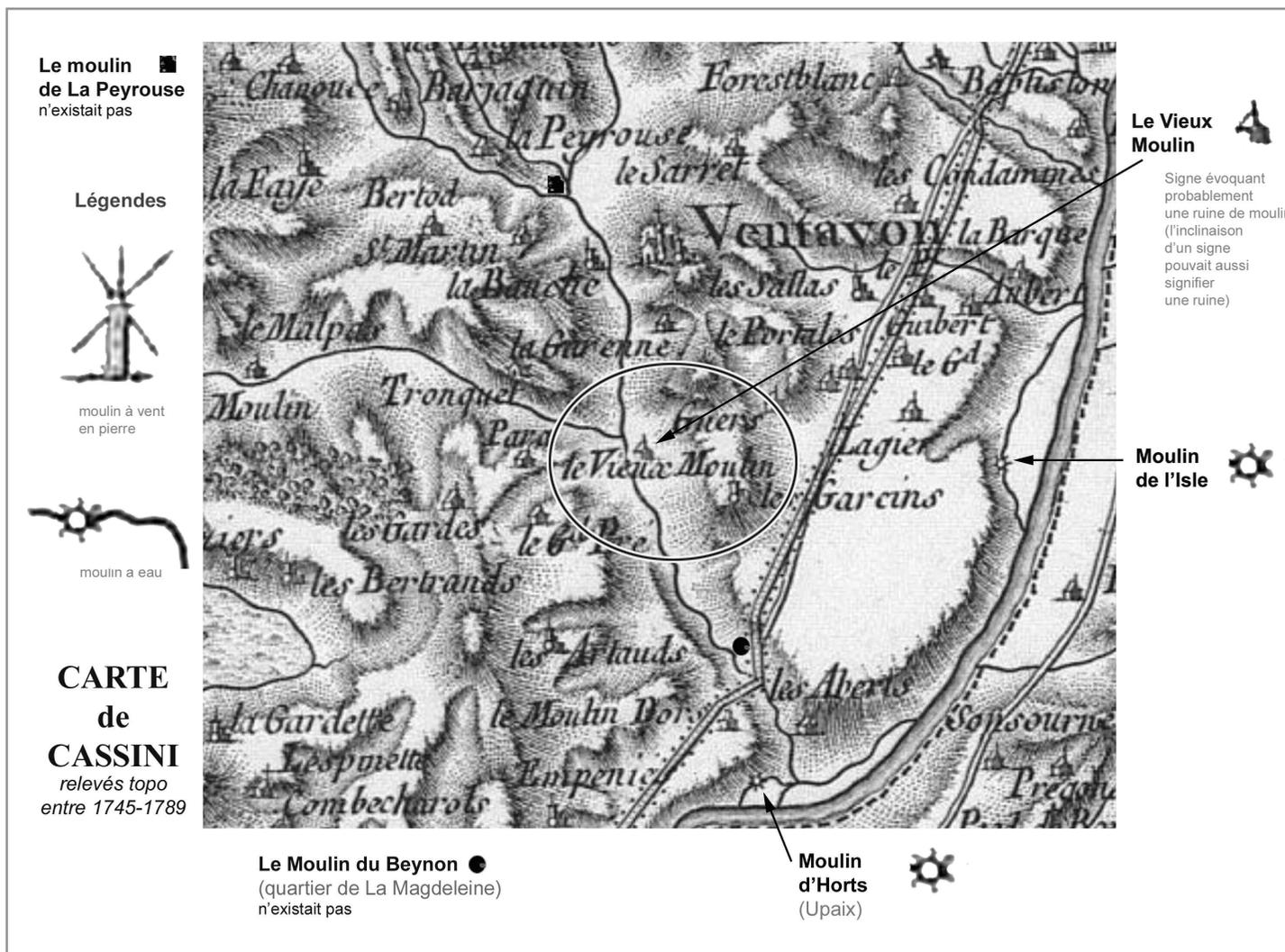


En contrebas, le Beynon.



La maison et mur d'une ruine refaçoné du lieu-dit «Moulin Vieux» - 2020





Moulin du Beynon

Ce moulin hydraulique était situé au lieu-dit «La Magdeleine» à 50m en amont du vieux Pont du Beynon (dit de Napoléon) à l'endroit du canal EDF, il fut le dernier moulin en fonctionnement à Ventavon.

En 1848, un projet de création d'un moulin et foulon porté par Augustin Jourdan propriétaire du terrain au lieu-dit « La Magdeleine » était lancé. Ce projet de construction se situait sur la rive gauche du torrent avec la réalisation d'une prise d'eau et d'un petit canal d'amenée.

Le 25 juin 1848, Augustin Jourdan demande l'autorisation au préfet de construire ce moulin et foulon en exposant les avantages d'un tel projet. Il soutenait que ces « usines » en mouvement en partie par l'eau du torrent du Beynon seraient continuellement en jeu grâce à des eaux de source jaillissant à un kilomètre environ au dessus des usines à construire (il s'agissait probablement de la source abondante des Fontaignons – sous La Bauche), avantage dont ne jouissent pas les moulins existants qui pendant quatre mois de l'année ne peuvent être mis en mouvement. Les uns par rapport à la sécheresse, les autres par rapport aux crues et décrues de la Durance. A tel point que les habitants des communes de Ventavon, Upaix, Monetier, Le Vivas, Rourebeau et bien d'autres hameaux sont obligés d'aller faire moudre à Sisteron.

Sa demande est affichée en mairie de Ventavon et l'an-

nonce d'une enquête commodo et incommodo est lancée au son de la trompe et du tambour pour recueillir les doléances.

Seuls, deux meuniers de la commune viennent signifier leur désapprobation sur le registre argumentant que les trois moulins existants sur la commune et aux abords étaient plus que suffisants pour les besoins de celle-ci. Il s'agissait de Casimir Giraud du moulin de la Peyrouse en amont sur le Beynon et de Casimir PELLOUX du moulin des Iscles sur la Durance.

Jacques Roche propriétaire et meunier du moulin d'Or (ou d'horts) sur la commune d'Upaix, situé à 1150m en aval du projet, envoie également par lettre son opposition au projet. Il indique que ce projet serait préjudiciable à l'exploitation de son moulin, car quand leur écluse sera fermée, la sienne sera à sec. Il sera dépendant de ce moulin en amont.

Par contre, le registre se remplit d'une centaine de signatures d'habitants favorables au projet.

D'après une lettre de protestation de Casimir Pelloux envoyée en Préfecture et pour la petite histoire, on saura que ce serait Augustin Jourdan, porteur du projet qui aurait fait le tour de ses partisans avec le registre sous le bras pour qu'ils adhèrent au projet en apposant leurs signatures.

Nous savons aussi que ni le maire ni le conseil municipal réuni par deux fois n'ont voulu donner un avis à cette demande.

Le 16 juillet 1850, les ingénieurs des Ponts et Chaussées venus sur place pour instruire le projet et déterminer les emplacements de prise et de fuite d'eau ont signés le PV avec Augustin Jourdan et Pierre Pauchon, voisin qui lui avait cédé une parcelle de terre où le canal d'amenée passait. Le maire et les opposants dûment convoqués sur place étaient absents.

Recherches historiques sur les moulins

...Moulin du Beynon (suite)

Finalement, le 1^{er} septembre 1850, le maire François Rouit et le conseil municipal (MM. Blayer, Moullet, Grimaud, Meunier, Pitavin, Dallemont, Giraud, Garçin, Truphème) donnent leur accord pour la construction du moulin.

Une autorisation du ministère des travaux publics en date du 10/06/1851 est donnée à Augustin Jourdan pour la construction d'un moulin à farine.

Une dérivation devra être faite par simple saignée, sans barrage et sera effectuée à 716 m en amont du pont du Beynon, à peu près au niveau du « Forest » ainsi que la réalisation d'un déversoir de 125m de superficie pour y accumuler les eaux et travailler par écluses quand les eaux seraient trop abondantes pour un travail continu.

Victor Brachet, meunier

En 1882, Victor Brachet, meunier propose à l'approbation du préfet un règlement d'arrosage pour la distribution des eaux d'un petit canal qui dessert en même temps son moulin et quelques propriétés appartenant à divers propriétaires (Jourdan, Evesque et Chevally). Concilier les intérêts de l'agriculture et ceux du meunier n'est pas évident et les autres propriétaires desservis protestent contre cette proposition de règlement qui voudrait leur accorder que 3 à 6 heures une fois par semaine (*nombre d'heures au prorata de la superficie qu'ils exploitent*).

Suite aux objections des pétitionnaires, l'avis des Ponts et chaussées leur laisse entendre : « Faute d'entente à l'amiable, le meunier et les autres propriétaires devront faire établir devant les tribunaux leurs droits respectifs sur la propriété des eaux. »

Noël (appelé Louis), fils de Victor Brachet avait repris le moulin et cultivait une petite propriété.

Meunier était un vrai métier et pour cela il avait suivi un apprentissage. Il avait appris entre autres l'entretien des meules et était devenu expert en la matière. A cette époque on parlait de « rhabiller les meules », il s'agissait de recréuser les rayons dans la pierre de la meule. Ces rayons servaient à éjecter la farine vers l'extérieur. Les burins étaient quant à eux entretenus par Victorin et Arthur Colomb (*père et fils*), forgerons. Arthur était le père de Colette et Luc Colomb et le grand-père de Boris habitant au village.

Louis Brachet, sculpteur au Nouvelon (petit-fils de Victor et fils de Noël) se rappelle de la dextérité de son père pour coudre les sacs en faisant un joli pompon et deux belles oreilles.

Le moulin faisait également tourner une petite dynamo, pour allumer une lampe et faire fonctionner une scie circulaire.

Il nous raconte, dans son livre « La terre prise au piège de l'homme » paru en 2011, quelques souvenirs :



Carte d'état major (1820-1866)

On voit très nettement le symbole d'un moulin à eau dans l'alignement de la grande route en amont du vieux Pont.

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR ORDINAIRE

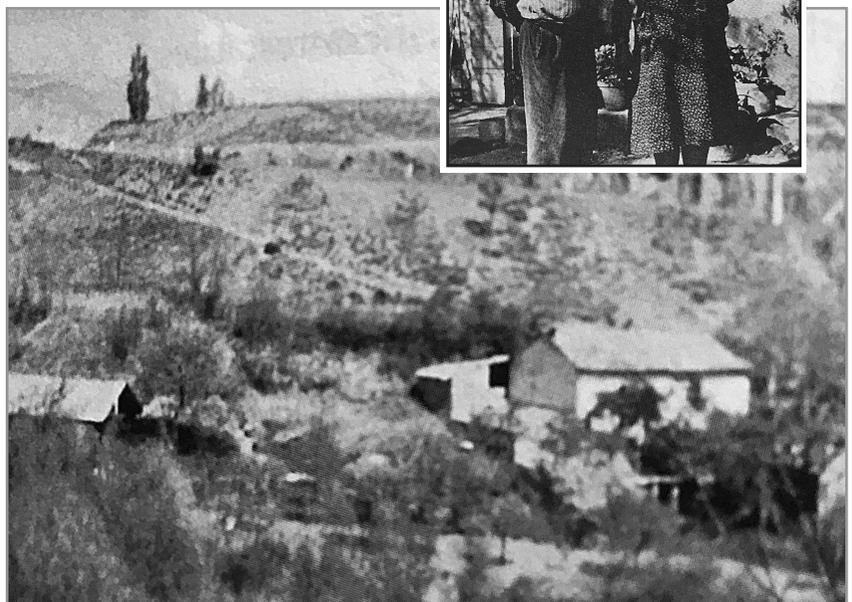
Sarres, le 22 Juillet 1882

Le Sr Brachet, Victor, meunier à Beynon, commune de Ventavon, par lettre sans date, soumet à l'approbation de M. le Préfet un règlement d'arrosage pour la distribution des eaux d'un petit canal qui dessert en même temps son moulin et quelques propriétés appartenant à divers.

Le meunier Noël et son épouse Marguerite Brachet - 1950



Ci-dessous le moulin en 1970, avant sa destruction



« Ah ! Ce moulin ! Mon père l'entretenait avec amour, je dirais presque « avec respect ».

Il fallait voir cette mécanique, ces courroies, ces pignons en bois, et toutes sortes d'astuces qui n'avaient d'autre but que de faire tourner une lourde meule, sous laquelle le blé, l'orge ou l'avoine étaient condamnés à devenir farine. Dans ce moulin, flottait toujours une poussière de farine très fine fleurant une odeur qui nous était familière. Cette poussière blanche se déposait sur les toiles d'araignées accrochées au plafond et donnait à ce local un décor féerique et presque théâtral. J'ai toujours en mémoire le bruit particulier du moulin qu'il fallait régler avec un doigté extrêmement minutieux pour obtenir le résultat escompté.

Mon père avait fait un apprentissage très sérieux, ce qui lui donnait la compétence nécessaire pour maîtriser son métier et satisfaire ses clients. Après les moissons, les agriculteurs venaient apporter le grain au moulin pour faire de la farine destinée au bétail et, quelquefois, pour faire le pain. Quand les sacs étaient déchargés, mon père fixait un délai pour faire ce travail, mais avant de prendre congé du client (qu'il connaissait, comme tous les autres d'ailleurs), il lui posait cette invariable question :

Tu veux que je te le mouture ?

Cela voulait dire que si ce dernier ne pouvait pas le payer avec de l'argent, mon père retiendrait un pourcentage de farine. Dans ce cas, une fois le grain moulu, il pesait le total de la farine et calculait le poids qui lui revenait. Je le revois toujours, le sac rempli du précieux produit sur la bascule, retirer au gramme près ce qui lui était dû. »

Louis Brachet se souvient qu'il y avait un grand bassin pas très loin du moulin d'au moins 6 hectares alimenté par le canal d'aménée de l'usine hydro-électrique du Beynon. Il se situait en face de Guers au Sud-Est. Il a été construit par la Société des Forces motrices de la Durance pour alimenter l'usine en cas de manque d'eau. Le meunier Brachet s'était arrangé avec la société pour pouvoir également se servir de l'eau (avec tuyauterie et vanne) de ce petit lac pour les mêmes raisons.

Le moulin fonctionnant à l'eau (à roue horizontale) a cessé son activité au début des années 50 (ce fut le dernier en fonctionnement de la commune). Sa destruction date de 1970.

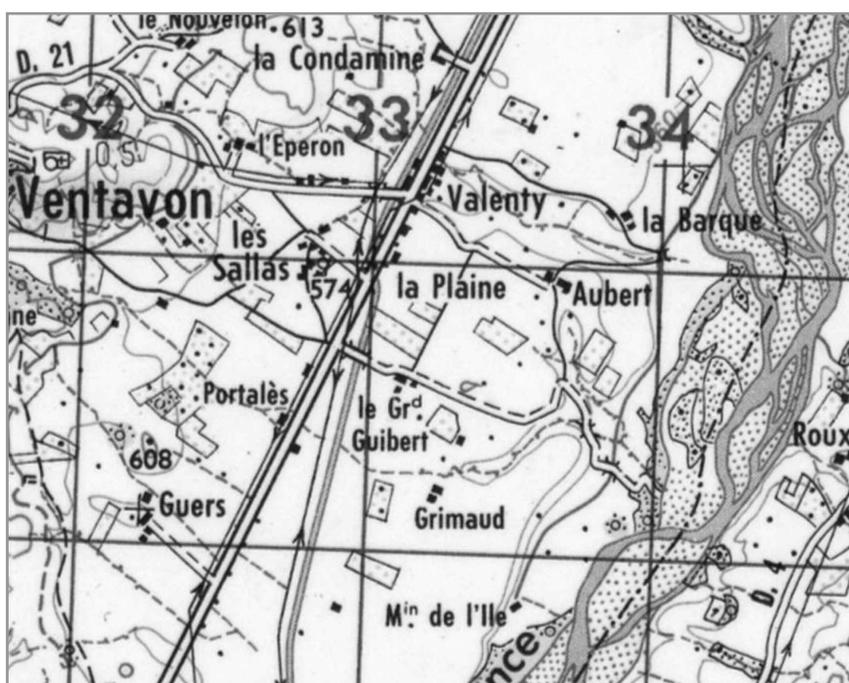
Moulin de l'Isle



Carte d'état major (1820 -1866) - «Moulin de l'Isle»

Ce moulin à eau était situé en bord de Durance à 1,5 km de Grand Guibert. L'appellation du lieu-dit du moulin s'est modifiée sur la cartographie au fil du temps. Nous avons eu de l'Isle, puis de l'île et désormais de l'Isle sur la nouvelle signalétique.

Dans les archives, nous retrouvons différents textes : « Dès le 9 février 1763, M. Tournu de Ventavon, l'aîné, annonce la préparation d'un mémoire au sujet de l'irrigation. Il disait entre autre que le long de la Durance, on trouve un vestige de canal, mais celui-ci servait à conduire l'eau au moulin du seigneur et n'avait point autre usage. Ce canal, n'ayant point été garanti par une digue, a été rompu par la rivière, et les Seigneurs ont transporté ailleurs leurs moulins. Il serait facile de rétablir ce canal qui pourrait fournir aux moulins et aux arrosages.... ».



«Moulin de l'Isle» carte de 1950 - le canal d'aménée depuis la prise d'eau en amont de «La Barque» est toujours répertorié sur les cartes

Recherches historiques sur les moulins

...Moulin de l'Isle (suite)

Tout le territoire de cette isle appartenait en propriété au seigneur par un arrêt de 1559. Il était donc en droit d'y construire des moulins dont il avait la banalité¹.

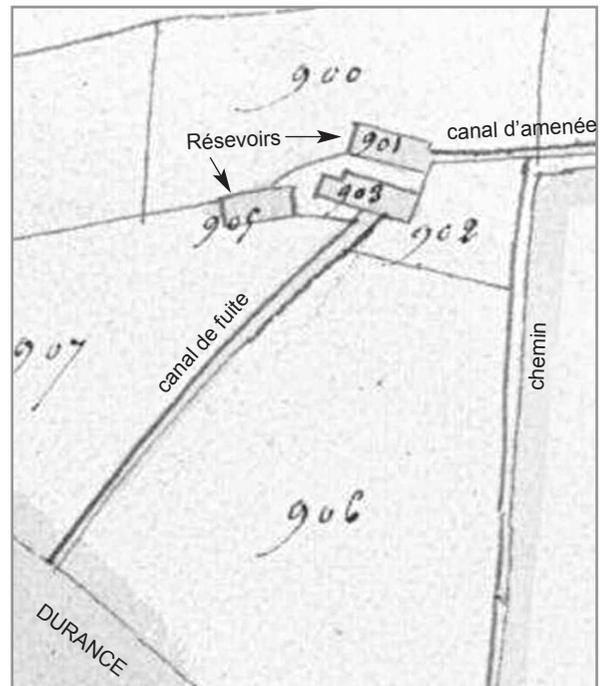
« ...Les habitants, par une concession gratuite des seigneurs faite en 1280, ont la faculté d'y faire paître et bucherer ; mais elle est tellement dégradée qu'elle n'est plus d'aucune utilité, c'est ce qui fut reconnu en 1731 dans une assemblée générale signée par tous les principaux habitants du lieu où il fut unanimement délibéré qu'attendu que le pays manquait de fourrage et que personne ne profitait de cette isle, le seigneur serait prié de leur acenser. ² »

Au départ, une prise d'eau avait été installée sur la Durance en amont du lieu-dit « La Barque » pour amener l'eau par un petit canal vers le moulin des Isles. Ce canal assurait également l'eau nécessaire à l'arrosage à la raie des terrains situés en-dessous dans ce quartier des Isles.

Sur le cadastre de Napoléon (1811), on voit très nettement l'existence du canal d'amenée au-dessus des jardins de l'époque, deux bassins de retenue d'eau au-dessus et en dessous du moulin, et le canal de fuite.

En 1848, le moulin devait refonctionner. En effet, on apprend que Casimir Pelloux habitant de Monétier-Allemont et propriétaire du Moulin à blé au quartier de l'Isle est opposé au projet de création d'un moulin et foulon porté par Augustin Jourdan propriétaire de terrain au lieu-dit « La Magdeleine ». En effet, il considérait comme les autres meuniers des alentours qu'il y avait déjà trois moulins et que cela suffisait amplement.

En 1921, Auguste Pelloux propriétaire du Moulin et du petit canal cède à la Société des forces motrices de Haute Durance son droit de prise d'eau en Durance. En contrepartie, la Société réalisatrice du canal de Haute Durance (canal d'amenée d'eau pour l'usine hydroélectrique du Beynon) devait lui remettre pendant la période d'arrosage une quantité d'eau de 160l/sec au niveau du quartier de La Condamine et une autre de 100l/sec au niveau du torrent de Brédouire.



Cadastré 1811 avec annotations rajoutées
les parcelles 905 et 901 en bleu sur le cadastre représentent deux réservoirs - La 903 en rouge, le moulin

Un petit canal descendant fut construit depuis la prise d'eau de La Condamine pour alimenter en quantité plus importante le canal du moulin existant.

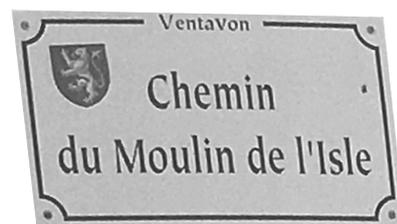
On suppose que la maison actuelle, propriété de Norbert et Chantal Montesinos, a été construite sur les restants de murs très épais du moulin. La voûte de la partie basse de la maison est faite en tuiles et a pu être refaite au fil du temps. Ce niveau de la maison aurait pu accueillir l'eau du canal d'amenée (dont on voit encore quelques traces) pour faire tourner une roue horizontale. Le trou rebouché parfaitement cylindrique que l'on peut voir au sommet de la voûte (avec un petit décalage par rapport au centre) aurait pu servir à laisser passer l'axe d'entraînement de la meule située au deuxième niveau. Les autres trous également visibles auraient pu servir à la commande du système de levage des meules pour régler leur écartement (voir schéma page 25).

On retrouve autour de la maison les pierres qui ont servi de meule, notamment une partie de celle du dessous (la meule dormante - diamètre 140) qui sert de table de jardin et quelques autres fragments de pierre dont une avec les rayons sculptés qui indiquent bien son usage antérieur.

Vous retrouverez dans les anciens numéros de Ventavon INFO, un article « Les Iscles » (VI 33 p 20 - juillet 2010). Iscles, est un terme « durancien » qui signifie bancs de limons fertiles sur lesquels peuvent pousser des plantes à croissance rapide (saules), et qui ne sont balayées que par les fortes crues. Également, dans un autre numéro, un article à propos de l'irrigation sur « L'ASA des Dignes ou des Isles » (VI 40 p 3C - Décembre 2013).



Moulin de l'Isle - photo 2013
Meule dormante



Moulin d'horts à eau

Un moulin hydraulique se trouvait au lieu-dit le *Moulin d'Houerts*, proche de la Durance, à l'extrémité nord-est du territoire d'Upaix (c'est-à-dire en venant de Ventavon, il se trouvait après la Cité du Beynon, la location de canoës et le petit pont qui enjambe le Beynon). Il était alimenté grâce à un canal d'aménée dont la prise d'eau se faisait sur la rive droite du torrent du Beynon. Il eut appartenu à la veuve de noble Pierre de Capris, un aristocrate local. ¹

Nous savons qu'il existait dès la fin du XVIII^e siècle (cf. *carte de Cassini puis cadastre napoléonien*).

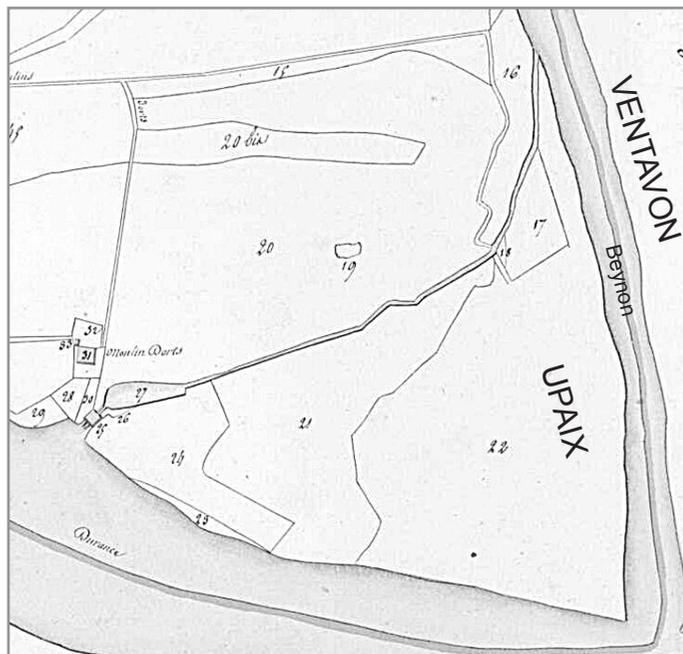
Dans les années 1850, Jacques Roche propriétaire et meunier du moulin d'horts avait fait part à la mairie de Ventavon de son opposition au projet de construction d'un nouveau moulin à la Magdeleine situé à 1150m en amont du sien au bord du Beynon (cf. *chapitre « Le Moulin du Beynon »*).

Au départ, le moulin rejetait ses eaux dans la Durance et plus tard dès 1924, il se retrouva au bord du canal de fuite des eaux de l'usine hydroélectrique de Ventavon allant alimenter l'usine hydroélectrique du Poët que la société des Forces motrices de la Durance venait de construire.

L'orthographe pour ce « *Moulin d'horts* » à UPAIX a varié quelque peu au fil des années, il est passé *d'houerts* à *d'hors*, puis dor, *dorts* et souvent à *d'or*. En 2019, la signalétique de la commune l'écrit *Moulin d'horts*.

Un bac à traile a été d'ailleurs mis en place pour traverser la Durance dès la construction des moulins au XVIII^e siècle puis un autre lui succède de 1857 à 1874. ²

En consultant les archives, nous retrouvons des courriers de 1829 et 1830 concernant un certain Maximilien Claude Ferdinand Paret qui se proposait d'établir un moulin sur la rive droite de la Durance à Upaix. Aucun lieu-dit n'est précisé et rien n'affirme qu'il s'agissait du Moulin d'horts. Le maire d'Upaix lui apporta son soutien ainsi que les maires des communes voisines (Claret, Melve, Sigoyer, Vaumeilh, Le Poët et Thèze). Le maire de Ventavon n'apparaît pas sur le document pour le soutenir ! Le préfet demande à ce qu'une enquête publique soit faite afin de récolter les éventuelles oppositions au projet. Nous n'avons pas encore trouvé la suite qui a été donnée à ce projet.



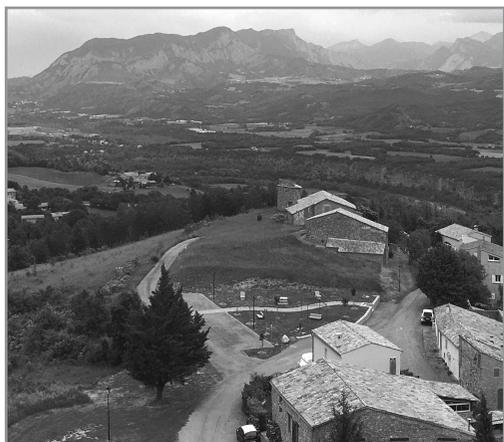
Cadastré 1811



Ruine à l'emplacement du moulin - 2020

1- Lettre aux amoureux du Patrimoine - Numéro 61 - 2014
2- Catherine Lonchambon, *op. cit.*, p 56

Moulin d'aure à vent



Quartier «Le Moulin d'Aure» à Upaix - 2020



Carte de Cassini



Cadastré 1811

Il ne faut pas le confondre, à Upaix, nous avons le moulin d'horts (hydraulique) et le moulin d'aure (à vent), deux homophones qui prêtent à confusion.

Aure est donc un archaïsme pour signifier le vent (latin : *aura*)

Le Moulin d'aure à Upaix apparaît sur la carte de Cassini avec le symbole « moulin à vent », ainsi que sur la Carte des Frontières de l'Est dite de Bourcet et d'Arçon (1777-1778) avec une mention « moulin à vent ». Il est également mentionné sur le plan cadastral napoléonien d'Upaix. Il appartenait à un certain Joseph Bernard, cabaretier, en 1812 d'après les recherches de J-P. Brun. Ce moulin à vent est porté sur ces vieilles cartes à l'emplacement du quartier « Le Moulin d'Aure » au nord-est du village d'Upaix. ¹



Aménagement d'une plate-forme pour le site Ringo au Beynon



© M.Armand - 2020

Chantier de réhabilitation et de sécurisation de l'ancienne chambre d'eau de l'usine hydroélectrique mené par RTE avec des entreprises locales



Oratoire Saint-Roch



© DB - 2020

Le 13 juin 2020 au quartier du Beynon : Inauguration du panneau d'information et d'une croix forgée et posée sur l'oratoire
Messe d'action de grâce pour le déconfinement suite au covid 19